

le **journal** du **CAUE** 34

conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Hérault



DOSSIER
**L'agriculture
à la porte des villes**

Photo: © Frédéric Hébraud - CAUE34 - 2010

N°90 • MAI 2011

Jean-Pierre O' Goudrand Retraite au son de la cornemuse

Mais relais assuré pour l'assistance architecturale !

Architecte conseil auprès des particuliers, Jean-Pierre fait partie de l'histoire du CAUE. Dès 1982, il rejoint le groupe des architectes conseil, tout en assurant en parallèle une activité libérale dans le Gard. Cinq années lilloises en tant que chef de projet dans l'agence de Claude Guislain, précurseur de l'habitat autogéré, lui ont donné l'envie de tester pour lui-même les valeurs écologiques qu'il défend encore et toujours. «Descendu dans le sud» comme beaucoup, il apporte le désir d'une vie différente fondée sur le partage de valeurs communautaires qu'il va mettre à l'épreuve, avec un groupe d'amis, dans un projet de maisons groupées en auto construction à Corconne. «J'ai mis 15 ans à construire ma maison, elle est isolée par l'extérieur, elle fonctionne aux énergies renouvelables, mais il y a 30 ans, on parlait d'utopie» reconnaît-il ironiquement. Cette approche pratique et empirique lui sert quotidiennement dans son rapport à ses «patients». En effet, la connotation médicale est justifiée face à des personnes souvent dans un grand désarroi. «Les gens sont désemparés et se posent les questions lorsque c'est trop tard ! - déplore Jean-Pierre - A combien de garages plein sud, de séjours plein nord et autres aberrations j'ai été confronté ? Pas moins de 3000 !». De la patience, une qualité d'écoute, une certaine dose de psychologie, beaucoup de connaissances techniques, tant sur les matériaux que sur les questions énergétiques, voilà quelques-unes des qualités de Jean-Pierre. «A ce poste, j'ai eu la sensation d'assurer la vraie pratique du service public». Mais cet architecte a d'autres cordes à son arc ou plutôt à son violon car il a toujours mené de front ses activités d'architecte et de musicien. Désormais, il peut se consacrer pleinement à sa passion : jouer du Uilleann pipe, autrement dit, de la cornemuse Irlandaise. **Alors, bons «vent et huile de coude», Jean-Pierre !**

Retrouvons le sur Internet : Irish OC Session ou tous les 3^{èmes} mercredis du mois au O' Flaherty's pub à Nîmes.



Jean-Pierre Goudrand, entouré de ses amis musiciens, a définitivement troqué sa casquette d'architecte conseil pour le kilt.

L'assistance architecturale continue au CAUE de l'Hérault

Jean-Claude Pansier, architecte, reçoit les particuliers tous les mardis et mercredis de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 **sur rendez-vous** au 04 99 133 700.

Consultance architecturale P. 2

Le relais est assuré au CAUE

L'Atelier des territoires P. 3

Jeudi 19 mai 2011 à Gignac

Jardins publics/jardins privés P. 4

En juin à Castries (34)

Festival Architecture Vives P. 6

du 15 au 19 juin 2011 à Montpellier

Semaine nationale P. 7

Agricultures et Paysages

du 9 au 15 mai 2011

DOSSIER

L'agriculture

à la porte des villes P. 8

• **Repenser les systèmes agricoles** P. 11

Entrevue avec Françoise Jarrige

• **Saint-André-de-Sangonis** P. 13

L'agriculture au cœur du projet communal

• **Les garanties du SCOT de Montpellier** P. 16

Entrevue avec Jean-Paul Gambier

• **Protection des terres agricoles** P. 18

• **Le flop des ZAP** P. 19

• **Les PAEN** P. 20

L'exemple de Canohès (PO)

• **Les OCAGER** P. 23

Un exemple dans l'Hérault

• **Connaître le patrimoine** P. 24

agronomique de sa commune

Entrevue avec la DRAAF

• **Toute la gamme des sols de l'Hérault** P. 27

Association ACH

• **Occupation des sols** P. 28

et développement durable des
Territoires dans l'Arc Méditerranéen

• **Le programme GEOSUD** P. 28

• **Ressources** P. 28

Platanes malades P. 29

... Palmiers attaqués

Déballage P. 32

Le CAUE de l'Hérault propose
l'atelier
des **territoires** du CAUE34
POUR LES ÉLUS ET LES PROFESSIONNELS

Le jeudi 19 mai 2011 - de 14h00 à 17h30
dans les locaux de la Communauté de communes
Vallée de l'Hérault à Gignac

**«La qualité architecturale et environnementale
dans la gestion des autorisations d'urbanisme»**

Depuis 2008, l'Etat se désengage progressivement de l'instruction des autorisations liées au droit des sols, invitant communes et structures intercommunales à assurer l'instruction des dossiers. Au cœur de cette gestion, la question de la prise en compte de la qualité est posée.

14h00 • Accueil

Louis Villaret, Conseiller Général, Président du Pays Cœur d'Hérault, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Maire de Le Pouget / **Le Président du CAUE de l'Hérault / Brigitte Mas**, directrice du CAUE de l'Hérault

14h30 • La qualité architecturale et paysagère des projets

- **«Architecture et patrimoine - Enjeux et responsabilités»**
Dominique Jacomet, directeur du CAUE de l'Aveyron
- **«La désormais incontournable dimension environnementale»**
Laurent Grangé, chargé d'étude Qualité environnementale au CAUE 34

15h15 • L'Etat et l'instruction des autorisations

- **«Evolution du rôle de l'Etat, état des lieux et perspectives»**
Laetitia Gayraud, adjointe au chef du service Habitat urbanisme à la DDTM de l'Hérault

15h30 • Les collectivités s'organisent, témoignages

- **«Le montage d'un nouveau service d'urbanisme»**
Albert Sayag, directeur général adjoint de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- **«Architectures et paysages, un engagement au quotidien»**
Olivier Brousse, directeur de l'agence intercommunale d'aménagement et d'urbanisme de la Communauté de communes du Nord Bassin de Thau
- **«La prise en compte de la qualité architecturale et paysagère dans le Grand Site Salagou-Mourèze»**
Chantal Font, maire de Salasc
Clotilde Delforge, directrice du SMGS (Syndicat Mixte de Gestion du Salagou),
Aspasie Kambérou, architecte-urbaniste au CAUE de l'Hérault,
Jean-Christophe Marchal, architecte-conseil du Grand Site Salagou-Mourèze.

16h45 • Atelier - débat

- **Tour de table, témoignages, questions, réflexions....**

18h00 • Conclusions, perspectives

Apéritif offert par le CAUE

**Inscription obligatoire auprès du CAUE
avant le 12 mai**

hommage

à **André Dupy** **visionnaire humaniste**

Administrateur et fondateur du CAUE de l'Hérault, il affichait sa passion pour l'aménagement. Géographe et grand marcheur, il connaissait le département dans ses moindres reliefs, y trouvant matière et justification à une vision prospective de ce territoire héraultais.

Un peu à l'étroit dans sa fonction de directeur administratif et financier de la Safer Languedoc-Roussillon, il profite d'une opportunité foncière pour donner libre cours à cette passion raisonnée et s'engage, en 1963, dans la création, rare, d'un village ex nihilo.

A l'heure des ZUP et des grands ensembles, André Dupy défend l'idée de la notion de village, porteuse de valeurs humaines, en réaction au «magma urbanoïde» qu'il aimait à dénoncer en écho à Lewis Mumford dans sa critique des grandes villes américaines et des urbanisations non contrôlées.

A Maurin, il appliquera tout ce à quoi il croit, sur le plan social comme sur celui de la conception urbaine. Il crée «l'Association des familles de Maurin» et s'entoure d'une équipe d'architectes et paysagistes. Avec eux, il entre en conception : en premier, l'inscription du village dans une logique de paysage. Puis, vient le dessin d'un urbanisme d'espaces publics, de liaisons piétonnes et de placettes d'accès aux logements. Le programme mêle habitat, emploi, services et équipements collectifs. Des dispositifs urbains permettent aux habitants de partager une vie collective. De savants montages financiers offrent de vastes maisons, avec des crédits HLM. Des ambiances paysagères de grande qualité se dessinent grâce à l'unité architecturale et à une végétation typiquement méditerranéenne.

Quarante cinq ans plus tard, Maurin est encore une référence, à valeur démonstrative. Tout au moins les deux premières tranches qui totalisent 717 logements, car les choix des municipalités qui se sont succédé n'ont pas été à la hauteur, pour le plus grand regret de son créateur.

La retraite ayant sonné, André Dupy s'était ensuite investi dans son village de Camplong. Conseiller municipal en 1983, puis premier adjoint en 1992, il prit la présidence de la communauté de communes. Au fil des années, il fit largement partager au CAUE ses projets pour dynamiser ces hauts-cantons. Mais l'heure n'était plus à la réalisation d'idéaux et Camplong est passé à côté de son destin de Camplong-les-Bains.

André Dupy s'est éteint le 19 février dernier, à l'âge de 85 ans, dans son village de Maurin, avant de rejoindre sa terre natale.



Photographies © Aldébaran



«Jardins publics / Jardins privés»

9^{ème} édition en juin à Castries

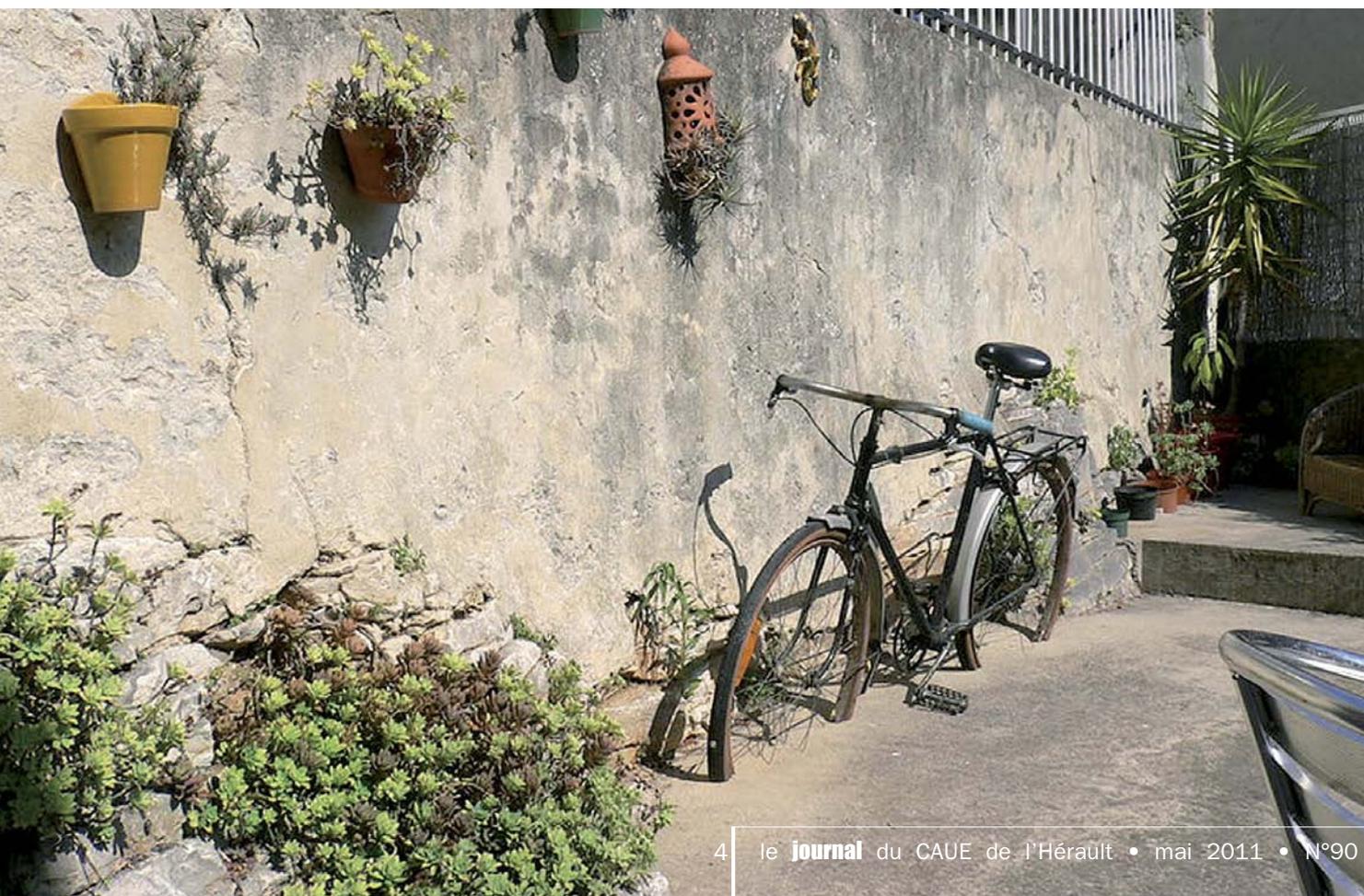
Quand une association implique les habitants dans la dynamique culturelle d'un village

L'association **Aldébaran** a investi l'ancienne bibliothèque de Castries pour en faire «un lieu diffuseur d'art contemporain». Siège de l'association et lieu d'exposition, les locaux mis à disposition par la municipalité sont stratégiquement situés dans le centre, en bordure de la route principale. Pour en finir avec l'idée reçue d'un milieu artistique hors de portée, l'association se fixe comme objectif «de faire venir la création artistique contemporaine à l'intérieur du village pour la rendre accessible et provoquer la rencontre entre les artistes et le grand public».

L'objectif est largement atteint. Aldébaran organise son activité de sensibilisation à l'art contemporain autour de trois actions majeures qui rythment l'activité culturelle du village :

- **les résidences d'artistes**, tout au long de l'année, donnent lieu à des expositions *in situ* et à des rencontres entre le public scolaire et les artistes «vivants» (à la grande surprise des enfants...), où sont conviés les élèves de l'ensemble du canton ainsi que les élus,
- «**le magasin/cadeaux d'artistes**», qui ouvre ses portes chaque année en décembre et propose au grand public des œuvres originales, toujours dans l'idée d'une «*démocratisation*» de l'art contemporain,
- **la manifestation estivale «Jardins publics/Jardins privés»** qui se déploie pendant deux week-ends en juin entre deux pôles : l'ancienne bibliothèque municipale et le château de Castries dont le parc est mis à disposition par la Région.

Chaque jardin est considéré comme le nouveau contexte d'une création artistique, provoquant surprises et questionnements.



Photographies © Sylvie Lafont



Une manifestation prisée du milieu artistique...

La scène ouverte proposée par Aldébaran est appréciée bien au-delà de l'échelle départementale, par les artistes qui voient, dans cette initiative, une manière de faire connaître leur travail à un public d'amateurs toujours en quête d'évènements dans le grand sud.

Ayant pris ses marques dans l'espace public du centre du village pour la première édition en 2003, l'association propose d'investir également le domaine privé et encourage les castriotes à prendre une part importante dans la manifestation en ouvrant leurs jardins au public.

... Mais aussi des habitants

Quelques éditions plus tard, les Castriotes, toutes générations confondues, se pressent pour être «prêteurs de jardins» et soutiennent l'évènement en y participant activement.

«Au total une quinzaine d'espaces extérieurs privés, aux typologies variées, sont sélectionnés pour être investis comme des lieux d'expositions temporaires. Cours de maisons de village, friches en cœur d'îlot, jardins composés, potagers, le but est de provoquer la rencontre dans l'espace du jardin, de façon simple...» commente Valérie Lassalvy (ass. Aldébaran).

Au gré des «prêteurs de jardins»

D'année en année, se dessine un nouveau parcours de balades artistiques dans le village, une occasion de (re-) découvrir le patrimoine du centre ancien, ses placettes, ruelles et chemins de traverses pour une exploration des «jardins privés» en mode piéton.

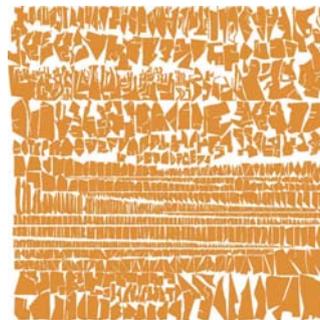
Odile Greiner (ass. Aldébaran) précise «...La programmation met en avant un éventail de créateurs, artistes plasticiens, designers, architectes, paysagistes...aux cotés desquels les arts vivants, musique, théâtre, danse, trouvent naturellement leur place. Etudiants en écoles d'arts, stagiaires se mobilisent pour prêter main forte et assurer le bon déroulement de la manifestation, relayant les artistes pour accueillir le public et commenter les œuvres dans leur contexte. Des ateliers pédagogiques pour un jeune public, encadrés par des professionnels sont proposés, abordant la problématique de l'environnement par le biais artistique.»

Au croisement du design, du paysage et des arts plastiques, se construisent de nouveaux regards sur la ville. Une manifestation remarquable à double titre : elle témoigne de la capacité d'une structure associative à porter une offre culturelle de qualité dans un village de 6000 habitants et favorise l'implication des habitants par une démarche participative.

Xavier Mestre - CAUE34

Zoom sur Armelle Caron

Elle avait proposé en 2010 un atelier dans le parc du château sur le thème : «Ranger la ville». Dans la série «**Tout bien rangé**», elle poursuit son travail de décomposition de la trame urbaine de certaines villes (Montpellier, Istanbul, New-York, Berlin...) : à partir des plans, les îlots sont classés, alignés, pour aboutir à un anagramme graphique proposant un nouvel ordonnancement.



Dans le cas de Montpellier ou Paris, la démarche a abouti à une maquette en bois. Les îlots sont mis à la portée du public dans le cadre d'ateliers «puzzle» pour une réinvention collective de la ville. Durant l'exposition «Archi&BD, la ville dessinée» de 2010, Armelle Caron animait les ateliers «Paris-Tokyo, ville en morceaux», à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine. L'ensemble de ses travaux est présenté sur le site : www.armellecaron.fr



Programme : www.aldebaran-creation-contemporaine.com

Partenaires : ville de Castries / Agglomération de Montpellier /
DRAC Languedoc-Roussillon / Conseil Régional Languedoc-Roussillon.

«Architectures Vives» à Montpellier

6^{ème} édition du Festival du 15 au 19 juin 2011

Les cours intérieures des hôtels particuliers montpelliérains reçoivent les architectures rêvées de 11 concepteurs sur le thème de «la rencontre»

Lauréats 2011 et titre des œuvres

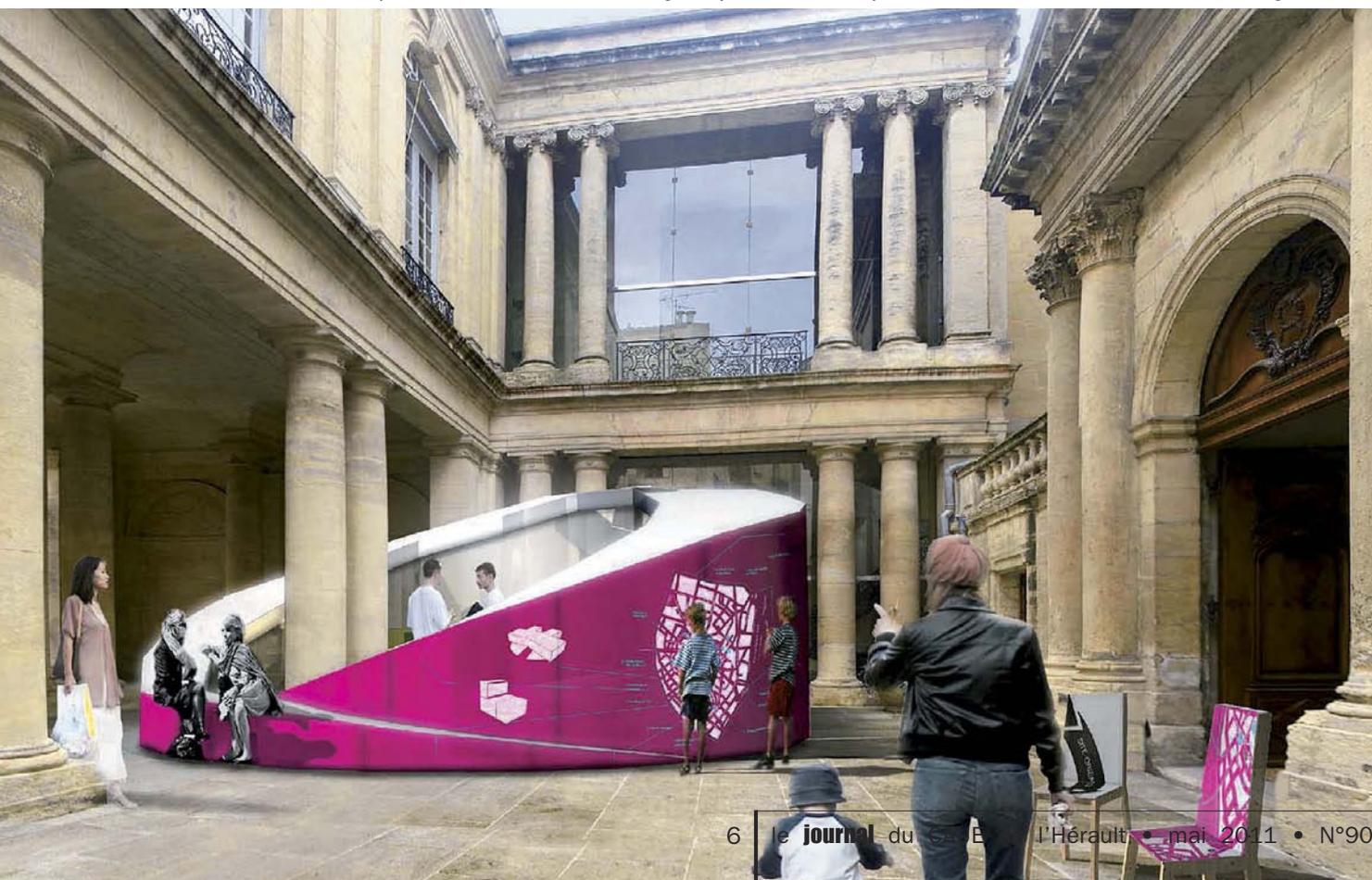
- Rémy Poux, Paris, France pour «Balade sensorielle»
- RD Factory (Stéphanie Dambielle, Fanny Roussin), Montpellier, France pour «Dots»
- Hold up architecture (Rémy Bardin, Guillaume Jounet), Paris, France pour «Souffle»
- GOAGROUP (Nicola Canessa, Nicola Pisani, Gabriele Pisani, Paolo Raffetto), Gênes, Italie pour «Expo d'Expe»
- MOBA studio (Igor Kovacevic, Yvette Vasourková, Kate ina Srámková, Zuzana Kuldová, Barbora Simonová, Martin Neruda, Tereza Dufková), Prague, République Tchèque pour «Between doors»
- D ! entre (Florine Sachy, Arnaud Manneheut, Audrey Rzentkowski, Jérôme Scorielle), Lille, France pour «Ondesdechocs»
- YokYok (Steven Fuhrman, Samson Lacoste, Luc Pinsard), Paris, France pour «Le Mur du Mou»
- Angela Co, Lexington, États-Unis pour «Floats»
- Flux.5 (Marianne Charbonneau, Olivier Bourgeois, Jean-Bruno Morissette, Jean-Philippe Saucier, Etienne Bernier) Québec, Canada pour «Ma cours dans ta cours»
- Yun Jie Chung, New York, États-Unis pour «Seeing red»
- Université invitée, Université d'Aalto, Helsinki, Finlande pour «Will»

Le prix du public : du 6 au 17 juin 2011 à 12h, le public est invité à voter en ligne sur le site : <http://favmontpellier.nerim.net> pour son installation préférée, en cliquant simplement sur le lien «j'aime», et à noter ses commentaires. Les résultats seront proclamés le vendredi 17 juin 2011 à 19h.

contact

Champ Libre : 04 67 92 51 17
asso_champlibre@yahoo.fr

Le pavillon du FAV 2011, installé dans la cour de l'Hôtel Saint Côme, 32 rue Jean Moulin. Le pavillon, créé par l'architecte grenoblois Guillaume Girod, est réalisé à partir de matériaux d'emballage recyclés et né d'un partenariat avec l'association Eco-Emballage.



Les CAUE au cœur du débat organisent la semaine

AGRICULTURES & PAYSAGES

du 9 au 15 mai 2011

Au programme dans toute la France : expositions, débats, projections de films, visites de sites et concours photos... et ce dossier spécial du journal du CAUE de l'Hérault !

L'évolution de nos modes de vie et de consommation positionnent les espaces agricoles au croisement des enjeux de développement durable et des exigences économiques et sociétales : développement urbain, alimentation des villes, désir de «campagne». Les paysages agricoles s'affirment comme des atouts majeurs dans la concurrence des territoires en constituant un patrimoine et une image de marque. Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement qui accompagnent quotidiennement les territoires dans leur réflexion et leurs projets, se mobilisent à l'occasion de cette **deuxième édition de la Semaine Agricultures & Paysages**, marquée par des événements organisés dans toute la France.

Les collectivités territoriales, les agriculteurs, les professionnels du cadre de vie, les acteurs associatifs, les citoyens sont invités à regarder les paysages agricoles d'aujourd'hui et à réfléchir à leur devenir et à leurs enjeux.

• **Le CAUE de l'Aude** organise un colloque le **vendredi 13 mai** : «**Ne construisons pas dans nos assiettes !**» autour des grands enjeux de l'urbanisme, des outils, des méthodes, des stratégies et des projets. A l'Hôtel du Département de l'Aude de 9h00 à 17h00. Et toute la semaine sont programmées des rencontres avec des maraîchers, des visites de jardins familiaux, des conférences, etc...

Rens : 04 68 11 56 20 - <http://aude.caue-lr.org/>

• **Le CAUE du Gard** s'est engagé dans une semaine cinématographique en partenariat avec le cinéma le Sémaphore de Nîmes. Au programme :

- **Lundi 9 mai** à 20h00 : «**Paul dans sa vie**» de Rémi Mauger, suivi d'un débat en présence du réalisateur. Rediffusion mardi 10 mai à 12h00.

- **Mardi 10 mai** à 18h30 : «**Sans terres et sans reproches**» d'Eric Boutarin suivi d'un débat en présence du réalisateur. Rediffusion mercredi 11 mai à 12h00

- **Mercredi 11 mai** à 20h00 : «**Agricultures et paysages - Portraits d'ares**» de François Adam, suivi d'un débat en présence de Myriam Bouhadanne, paysagiste au CAUE du Gard. Rediffusion jeudi 12 mai à 12h00

- **Jeudi 12 mai** à 20h00 «**Le temps des grâces**» de Dominique Marchais, suivi d'un débat en présence du réalisateur. Rediffusion vendredi 13 mai à 12h00

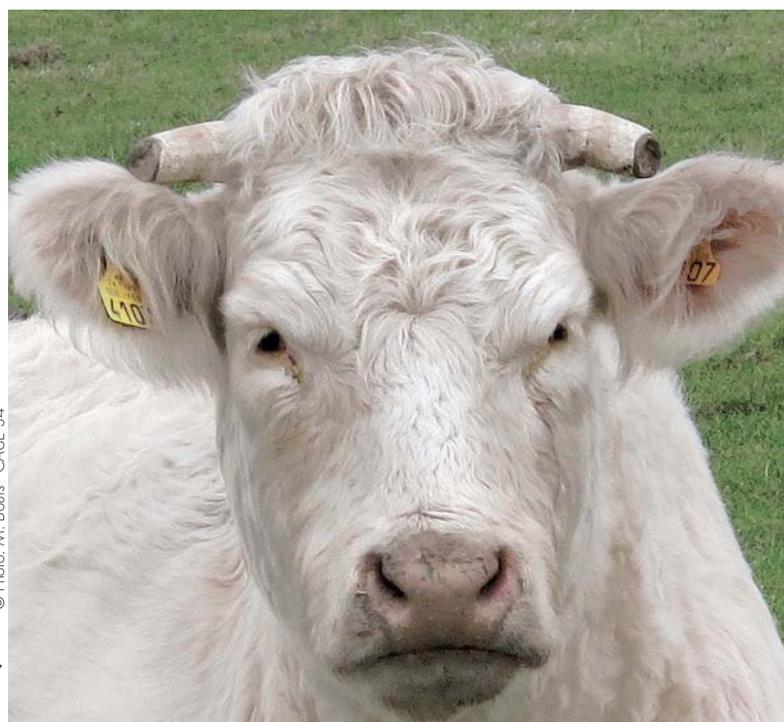
Rens : 04 66 36 10 60 - <http://gard.caue-lr.org/>

• **Le CAUE de l'Hérault** propose ce dossier spécial consacré aux problématiques et aux enjeux de la question agricole.

contact presse

FNCAUE - Laetitia Chaussonnaud - Tél : 01 43 22 29 03

Site : fncaue.fr - Courriel : laetitia.chaussonnaud@fncaue.fr



© Photo. M. Bouis - CAUE 34



L'agriculture à la porte des villes

Vallée de l'Orb

A la ville comme à la campagne le retour à la terre n'est plus une tocado de citadin, mais bel et bien une question vitale !

L'espace agricole et forestier français serait-il devenu précieux, lui qui n'était jamais apparu aux yeux des citoyens véritablement en danger ? Nos livres scolaires de géographie, abondamment illustrés de belles et riches campagnes aux perspectives infinies, entretenaient le mythe d'une campagne nourricière inépuisable. La consommation de l'espace était même un signe de prospérité communale. Combien d'élus s'enorgueillissaient - s'enorgueillissent encore - de la multiplication de zones d'activités et de lotissements sur leur territoire ?... Les documents d'urbanisme s'intéressaient, comme leur nom l'indique, à... l'urbanisme ! Les terres non occupées ou cultivées devenant des réserves foncières potentielles pour une urbanisation future. C'est donc tout un mode de penser l'aménagement qui est aujourd'hui remis en cause, des habitudes bousculées, le confort des certitudes malmené, dans un contexte des plus préoccupants.



© Photo. F. Hébraud - CAUE34

L'objet premier de l'agriculture étant de nourrir les hommes, l'entrée alimentaire paraît être le point de départ de cette vaste question qui se pose à différentes échelles à travers le monde. Dans un article paru dans le courrier international du 17 février 2011, l'agronome et économiste Lester Brown soulignait : **«L'année 2011 a commencé sous de fâcheux auspices. Le prix du blé a pulvérisé tous les records du Royaume-Uni. Des émeutes de la faim secouent l'Algérie. La Russie doit importer des céréales pour nourrir son bétail en attendant de pouvoir le mettre en pâturage au printemps. En Inde, où l'inflation annuelle des prix de l'alimentation atteint 18%, la protestation gronde. La Chine cherche à importer du blé et du maïs. Le Mexique achète des contrats à terme sur le maïs pour éviter une flambée ingérable du prix de la tortilla. Et, le 5 janvier 2011, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a annoncé que son indice des prix des aliments avait atteint en décembre un record historique».**

Agriculteur, un métier d'avenir ?

L'agriculteur serait, peut-être bien, celui dont dépend notre survie. Pour autant, les bonnes intentions ne suffiront pas, tant la situation a empiré. La croissance démographique au plan mondial nécessite une production que nul n'est en mesure de garantir. En effet, la majorité des populations se nourrit de plus de viande, d'œufs, de lait, dont la production implique toujours plus de céréales. Une production très gourmande en eau et en énergie - carburants dont les bio carburants - c'est le cercle infernal ! Pour noircir le tableau, l'appauvrissement des terres et l'épuisement des nappes aquifères ainsi que leur pollution sont avérés.

Il semble que l'on soit arrivé au maximum d'une productivité céréalière, notamment en Europe où, malgré les aides de la Politique Agricole Commune (PAC), les agriculteurs ne perçoivent qu'une infime part du revenu de leur production (21 centimes sur 1 euro) après négociation avec les discounters.

Notre région reflète caricaturalement des situations que l'on retrouve avec moins d'acuité ailleurs. Les bonnes terres agricoles se font rares, cédant du terrain devant un étalement urbain nettement supérieur aux besoins. En France, entre les années 1980 et 2000, les surfaces urbanisées auraient augmenté de 40% pour un accroissement de la population de seulement 10%.

Le foncier est consommé par l'habitat sous forme de pavillonnaire diffus et de lotissements. Par ailleurs, l'attractivité du Sud produit une accélération du phénomène. Les fronts urbains ne cessent d'avancer, se déployant sur les territoires agricoles qui font les frais de la conjoncture.

Localement, les situations se compliquent à cause d'attitudes spéculatives liées à la montée des prix du foncier qui mettent hors circuit toutes velléités d'implantation d'exploitations agricoles.

L'agriculture est donc au cœur des défis majeurs du siècle et de notre société et, à notre échelle, nous ne pouvons pas - citoyens, élus, professionnels de l'aménagement, collectivités publiques - ignorer ces nouvelles réalités du monde. Elles nous concernent et nous impliquent directement quand il s'agit de faire des choix d'aménagement, d'urbanisation, de préservation des terres agricoles....

Retrouver du lien entre les consommateurs et les produits

Il semble que, progressivement, nos sociétés de plus en plus urbaines aient perdu le lien avec «la chose agricole». Depuis un quart de siècle, l'agriculture était plutôt perçue comme une somme de problèmes (pollution, subventions, maladies...).

Pour beaucoup, ce que l'on mange n'est plus relié à un territoire ou à un terroir, mais au supermarché ! Pour d'autres, les terres agricoles sont, soit de beaux paysages à préserver et à entretenir, soit des réserves foncières pour un urbanisme futur, mais ne sont plus un lieu de production économique, facteur de développement et d'emplois.

Les paysans reviennent au centre de notre société. Tout ce qui relève du «faire pousser», du renouvelable, de l'alimentation, de l'énergie, de la protection des paysages et des cultures, de la beauté... est lié à l'agriculture.



Saint-Jean-de-Fos (34)

Alors quelle place réserver aux agriculteurs dans nos sociétés, nos villes et nos villages ?

Historiquement, les villages étaient habités majoritairement par des populations ayant un lien avec l'agriculture. Les formes urbaines et les communautés se sont construites autour et sur cette relation, mais les mutations urbaines, agricoles et sociales de ces cinquante dernières années ont fait éclater ces modèles sociaux. Le caractère rural et le projet collectif ont évolué. Que sont-ils devenus ?

Pour Brigitte Nougariès*, deux conceptions du «vivre ensemble» s'opposent : celle fondée sur la notion de «village» dans laquelle se reconnaissent les autochtones et certains nouveaux habitants cherchant à perpétuer le caractère rural de la commune et sa dimension communautaire, et celle rattachée à «la villégiature» que des citadins, majoritaires, réduisent à un cadre paysager, une localisation stratégique leur permettant d'optimiser l'accès aux ressources nécessaires à leur qualité de vie. Pour ces derniers, le village n'est pas rural, il est une forme de ville.

Dans ce contexte, comment penser l'installation de nouveaux agriculteurs ?

Encore récemment, un agriculteur pouvait construire son habitation sur ses terres agricoles. En réponse aux abus et au mitage induit par ces pratiques, la tendance est à la réduction des autorisations.

Si la mise en place de regroupements dans des hameaux agricoles, plus ou moins proches des villages, est l'une des réponses possibles, l'agriculteur, jadis intégré à la vie du village, se verrait donc aujourd'hui mis à l'écart.

Comment vivre ensemble ?

Pour de nombreuses communes rurales de notre département, la reformulation d'un projet communautaire est un véritable enjeu. Celui-ci doit s'inscrire dans une logique de complémentarité et non d'opposition à la ville. La question spatiale en constitue l'un des éléments déterminants.

Il est important d'inverser le regard, de partir des potentialités agricoles, du territoire, des paysages tout en se posant la question du devenir de l'espace rural dans son rapport à l'espace urbain. Ce serait une «fausse bonne idée» que de penser séparation et éloignement des agriculteurs !

Les agriculteurs sont appelés à se repositionner «clairement et positivement» face aux enjeux liés à l'urbanisation et à la protection des terres agricoles. Quant aux néo-habitants ils doivent devenir les acteurs «constructifs» de la redéfinition d'un projet villageois où l'agriculture pourrait retrouver toute sa place.

* Brigitte Nougariès, chercheuse, INRA Montpellier, auteur de «Habiter, cohabiter en péri-urbain. Quelle vivabilité pour l'agriculture dans la ville durable à la française ?»



Entrevue

Françoise Jarrige / CAUE34

Enseignante-chercheuse en sciences sociales à Montpellier Supagro,
UMR Innovation et développement dans l'agriculture et l'agro-alimentaire.

Repenser les systèmes agricoles

CAUE34 : Les inquiétudes que soulève la disparition des terres agricoles sont-elles fondées ?

Françoise Jarrige : «La protection des terres agricoles reste faible au niveau des instances agricoles. En effet, dans nos régions, les agriculteurs sont également les principaux propriétaires fonciers, contrairement à d'autres régions de France (ouest) où la pratique du fermage est courante. Ces mêmes agriculteurs sont donc aussi ceux qui vendent les terres agricoles pour l'urbanisation. Selon Philippe Pointereau¹ (SOLAGRO²) cette rente d'urbanisation se chiffrerait au plan national à environ 6 milliards d'euros par an».

¹ Communication au colloque : «Ecologisation des politiques et des pratiques agricoles, mars 2011».

² SOLAGRO : association dont la mission est notamment d'accompagner les agriculteurs engagés dans des démarches d'agriculture durable.

Quels sont les freins à l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement ?

«Il y a un certain nombre de verrous technologiques et socio-économiques à la mutation de l'agriculture actuelle vers une agriculture raisonnée ou durable plus proche des consommateurs, l'ensemble de ces verrous étant plus ou moins liés :

- La spécialisation des bassins de production au niveau national et européen : ici le blé, là l'élevage de porcs, ailleurs la vigne, le maraîchage, le tout induisant déplacements et consommation d'énergie importants.

- L'organisation des filières de valorisation et de distribution des productions qui ne rémunère pas assez les agriculteurs, ne leur permettant pas de capitaliser et de s'assurer une retraite à partir du fruit de leur travail. Ils sont obligés de miser sur le foncier par la vente, soit durant leur activité pour réinjecter de l'argent dans leurs structures, soit en fin d'activité pour financer leurs retraites.

- Une technologie sophistiquée qui rend incontournable la mécanisation et l'utilisation des intrants qui peut altérer le milieu et la fertilité de la terre, rendant encore plus

difficile un retour en arrière.

- La difficulté d'accéder au foncier pour des jeunes désireux de s'installer. Des associations comme «Terre de liens»³ ou la Confédération paysanne sont favorables à l'agriculteur bailleur de la terre.

Il faut donc agir sur tous les leviers en même temps, ce qui n'est pas facile.»

Si la qualité des terres et des ressources en eau le permettait, pensez-vous qu'une reconversion des viticulteurs en agriculteurs serait possible ?

«On ne s'improvise pas agriculteur. Le savoir-faire, notamment technologique, est important. Passer d'une culture pérenne comme la vigne à la culture de 20 à 30 variétés pour le maraîchage en circuit court par exemple, c'est un grand saut dans la reconversion. Je pense que la reconversion se fera sur d'autres ressorts. Les viticulteurs actuels se répartissent entre ceux qui ne vivent pas trop mal de leur métier et ceux qui attendent la retraite et, notamment, la plus-value que leur rapportera la vente de leur foncier pour cesser leur activité. Ceux qui reprendront seront plutôt des «néos». Mais ceux-là ne possèdent pas de terres et n'ont pas d'expérience. La solution pourra passer par des systèmes de baux fonciers, ainsi l'investissement de départ ne sera pas au-dessus de leurs moyens et ils consacreront leur énergie à la production et non pas au remboursement des crédits d'achat des terrains. L'association «Terres de liens» travaille dans ce sens.»

Pourquoi et comment repenser les systèmes agricoles ?

«Il est évident aujourd'hui que l'on ne peut plus pratiquer la fuite en avant sans se poser des questions.

Fondée initialement sur le potentiel agronomique des terroirs - et grâce aux progrès des transports et de la conservation - la spécialisation des lieux de production contribue aujourd'hui à épuiser les sols et donc à recourir à toujours plus d'intrants, avec des impacts de pollution du milieu. Il me semble qu'il faudrait réintégrer ou retrouver une certaine logique de rotation des cultures

à une échelle plus locale, pour aller vers des pratiques agricoles permettant de restaurer et de maintenir ce «construit naturel» que sont les terres fertiles.

Considérons la manière dont la ville et la campagne étaient complémentaires à une certaine époque et où l'élevage côtoyait les cultures. Par exemple, on peut citer cette pratique dans les villes, qui consistait à récupérer et à recycler les os d'animaux de boucherie à des fins d'engrais naturels. De la même manière, les chevaux dans les champs, les troupeaux de moutons, participaient à la fumure des terres - attention, je ne dis pas qu'il faut revenir au labour avec les chevaux - mais c'est une illustration des complémentarités possibles. L'industrialisation de l'agriculture a mis fin à ces pratiques. Aujourd'hui, en Bretagne, on importe des aliments pour les élevages de porcs et on ne sait que faire du lisier. Il faut donc repenser les systèmes agricoles et rechercher des complémentarités si possible au plan local».

La politique ministérielle de préservation des potentialités agricoles des terres vous semble t-elle aller dans le bon sens ?

«Aujourd'hui enfin, on considère la terre comme un bien rare et précieux au même titre que l'air, l'eau... c'est une bonne chose, mais cela ne suffit pas. La terre agricole fertile est une ressource à la fois naturelle et construite par l'homme, ce qui signifie qu'elle demande à être entretenue. Elle est aussi une construction sociale.

Plaine de Mauguio



© Photo. F. Hébraud - CAUE34

C'est-à-dire qu'elle est le résultat de pratiques. Si les procédés sont mauvais, soit dus à un usage intensif de produits nocifs ou encore à des usages non respectueux des rythmes naturels, alors la terre est mise à mal, elle est plus ou moins épuisée. Pour la récupérer il faudra beaucoup d'énergie... est-ce la solution ?

Une terre fertile provient d'un très long processus et peut être détruite très rapidement !

Mais il me semble qu'il ne faut pas raisonner au sujet de la protection de la ressource «terre fertile», indépendamment de son contexte d'utilisation. Il serait plus judicieux de réfléchir à conserver ou mettre en place des formes d'agriculture durables représentant, elles, tout un système écologiquement, économiquement et socialement viable. La bonne échelle serait sans doute plus locale, régionale, voire départementale».

Pensez-vous que l'emboîtement des échelles de décisions soit un frein à une plus grande réactivité sur le terrain ?

«Il est très compliqué de faire le lien entre toutes les instances décisionnelles : l'Europe, l'Etat et les collectivités. Les communes ne sont pas compétentes en agriculture, elles le sont en urbanisme. Par ailleurs, les instances agricoles ne représentent que les professionnels déjà en place. Ceux qui souhaitent s'installer ne sont pas présents, dès lors, quelle place accorde-t-on aux systèmes alternatifs innovants portés par les nouveaux agriculteurs ?

Nous devons compter sur la prise de conscience sociale, car les élus ne pourront pas échapper aux revendications des habitants. Ces derniers sont exigeants, veulent une agriculture de proximité, bio, en quantité et en qualité... et à faible coût ! Ils sont habitués aux systèmes industriels à grande échelle et souhaiteraient une qualité de l'offre efficace et accessible tout aussi variée et calibrée qu'au supermarché. Il nous faut réapprendre à manger selon les saisons et ses aléas et se satisfaire de fruits et de légumes moins homogènes, moins normalisés... mais aussi plus savoureux !

C'est donc tout un apprentissage de la part des uns et des autres qui doit se mettre en place. La nécessaire reconversion de notre agriculture comporte des coûts et des risques, des innovations à mettre en débat».

³ Le mouvement associatif «**Terre de liens**», propose de changer les relations à la terre, à l'agriculture, à l'alimentation et à la nature, en faisant évoluer le rapport à la propriété foncière.

Tél : 09 70 20 31 18 - lr@terresdeliens.org

Un exemple dans l'Hérault : Le hameau de Sahuc à Saint-Etienne-d'Albagnan.

Michèle Bouis - Patrick Buffard - CAUE34



Le terroir viticole de Saint-André-de-Sangonis

A Saint-André-de-Sangonis, l'avenir des terres et de l'alimentation est au cœur du projet communal

Un territoire stratégique

Situé dans le coude défini par la rencontre du fleuve Hérault et de la Lergue, le territoire communal est riche de terres alluviales de bonne qualité. St-André, avec ses deux échangeurs sur la A750, se trouve à un quart d'heure de Montpellier et subit, depuis de nombreuses années une forte pression démographique et foncière. Avec Gignac, Aniane, Clermont l'Hérault, Paulhan et le chapelet des pittoresques villages accrochés sur les pentes des collines environnantes, St-André contribue à la vitalité d'un territoire stratégique au niveau départemental appelé «Cœur d'Hérault». **Projets d'habitats, d'activités, d'équipements et de valorisation d'espaces naturels et agricoles composent le projet partenarial VALCORDIA, piloté par le Conseil Général de l'Hérault.**

Ici, il ne s'agit pas uniquement de préserver les terres agricoles de l'urbanisation, mais d'y promouvoir une viticulture et une agriculture dynamiques, supports à une alimentation de qualité.

Les élus, en place depuis les dernières élections, mènent une démarche de projet innovante.

Basée sur la participation structurée d'habitants et du monde professionnel, le projet «**Carrefour d'avenirs**» se construit autour de quatre axes :

- L'avenir des terroirs viticoles, avec un objectif de valorisation et de reconversion des terres agricoles ;

- L'avenir de l'alimentation et la volonté de contribuer à une alimentation de qualité ;
- L'avenir de l'habitat dont l'objectif est l'évolution vers un éco-village ;
- L'avenir de l'accueil touristique avec l'objectif de développement d'un tourisme vert.

L'ensemble de ces axes se décline dans un plan d'actions, conduit par des «groupes-projets».

La révision du PLU, qui sera engagée avant la fin de l'année, aura en charge la traduction de cette nouvelle politique qui met en application les recommandations du développement durable et s'inscrit parfaitement dans **la démarche Agenda 21** à laquelle la municipalité a souscrit.

Actions et projets en faveur d'une agriculture durable

La création d'une «bourse des terres»

Pour pallier la difficulté de certains agriculteurs d'accéder à la terre, cette petite cellule locale doit rendre lisibles l'offre et la demande. Elle est composée de St-Andréens qui connaissent bien les terres (viticulteurs, maraîchers, anciens présidents de la cave coopérative, employés du canal de Gignac) et leurs dynamiques de ventes. En partenariat avec la chambre d'agriculture, la SAFER est chargée du suivi des mutations des terres et assure un conseil aux candidats à l'exploitation (expertise



Source : Topogéodis 2008 / SIG - CG 34

technique et choix des terres en fonction de la culture à développer).

La valorisation des métiers de la terre auprès des jeunes

Il s'agit de sensibiliser les jeunes enfants aux métiers de la terre en faisant intervenir maraîchers, éleveurs et viticulteurs dans les classes de l'école élémentaire et du collège. Les premières interventions ont eu lieu en février 2011. Elles seront suivies de visites d'exploitations et de mises en situation des enfants en prise directe avec leur terroir et les professions associées. Un partenariat avec les lycées agricoles de Gignac et de Pézenas en cours de constitution complète cette démarche de valorisation.

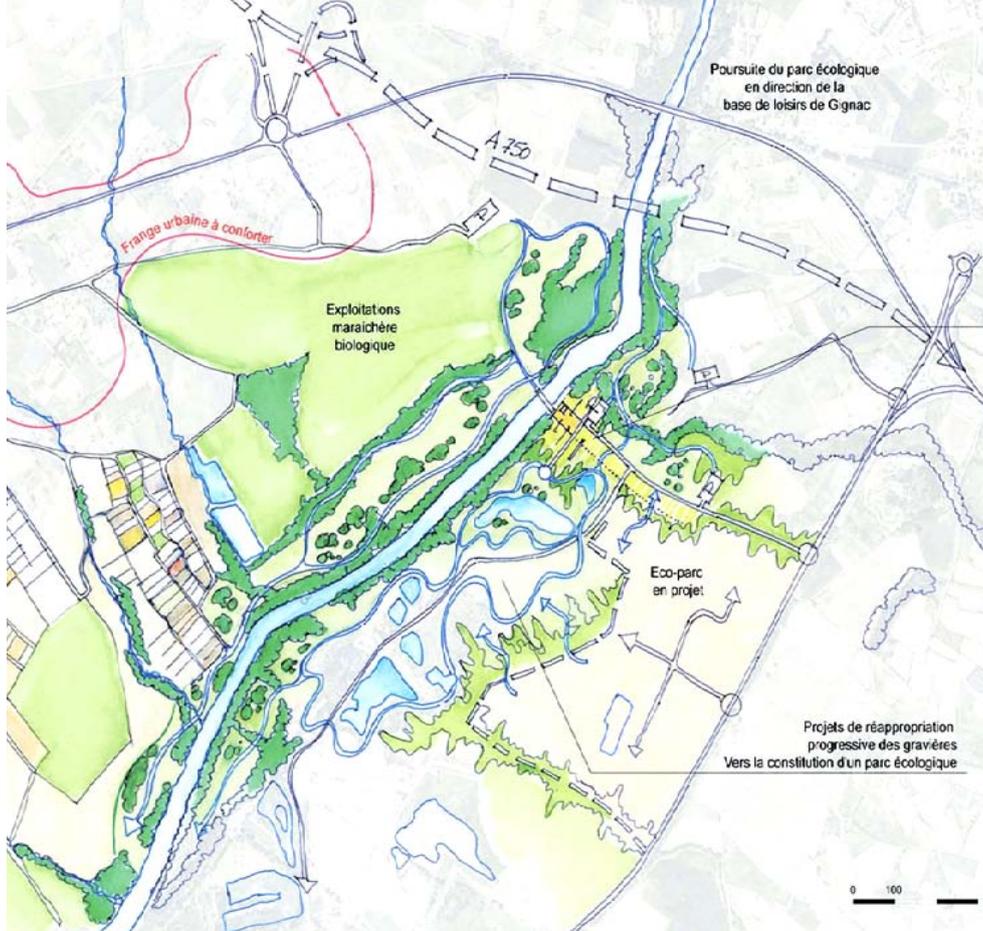
Un marché de producteurs locaux le dimanche matin

Inauguré en septembre 2010, ce marché permet aux habitants de bénéficier des circuits courts et offre aux agriculteurs et artisans locaux des débouchés supplémentaires de commercialisation de leurs produits. Une «charte du marché des producteurs locaux», signée par tous les participants, assure le respect des principes du développement durable.

Un premier jardin partagé, bio

Situé dans une dent creuse du tissu périurbain, ce terrain de 1000 m² met à disposition des habitants qui le souhaitent, une parcelle de 20 m², pour un loyer symbolique de 25 euros par an.

Le jardin est composé de vingt trois parcelles individuelles, d'une parcelle pédagogique et de trois parcelles collectives



Source : Jean-Pierre Lavaille, consultant, Agde - Groupe 6, Grenoble

Entre la ville et la rivière, un ensemble de terrains agricoles à préserver et valoriser.

Le projet de la « coulée verte » de Valcorgia, sur les rives du fleuve Hérault entre Gignac et St-André-de-Sangonis, prévoit la création d'un grand parc urbain associé à des espaces agricoles (maraîchage, jardins familiaux et projets d'agrotourisme). Tout en valorisant le patrimoine écologique de la rivière et des espaces naturels qui lui sont associés (cours d'eau, gravières et végétations) il constitue un grand espace public associant détente, promenade, loisirs sportifs et parcours de découverte de la flore et de la faune.

destinées aux écoles et aux associations. Les utilisateurs sont signataires d'une charte qui les engage à cultiver bio.

La création d'autres jardins partagés est prévue dans le village dont un dans le nouveau quartier du Puech, construit autour du collège (ZAC du projet Valcorgia).

Rencontre professionnelle et sensibilisations

«Nos terroirs, une richesse à valoriser» était le thème d'une journée de travail, organisée le 9 octobre 2010 par la municipalité.

Viticulteurs, agriculteurs exploitants, propriétaires terriens et professionnels du tourisme se sont rencontrés au sein d'ateliers ayant pour sujets : l'évolution vers une viticulture bio, la diversification ou la reconversion ? les nouvelles cultures, la bourse des terres et les aides aux transactions (achat, ferme, mise à disposition). Des représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales et de la chambre d'agriculture y ont été associés et ont affirmé leur intérêt de soutenir l'avenir agricole des terroirs locaux.

Les travaux se sont poursuivis par des dégustations, la projection du film «Solutions locales pour un désordre global» de Coline Serreau et une expo-photos «Regards sur mon terroir». La journée a attiré plus de 200 personnes, tandis qu'un arbre a été planté au centre du premier jardin partagé de la commune.

Installation d'une plateforme bio (projet en cours)

Il s'agit de créer une centrale logistique pour l'approvisionnement et la distribution alimentaire bio qui permettrait notamment d'approvisionner la cantine des écoles de St-André, déjà adepte du bio.

Création d'un jardin cueillette

Un maraîcher devrait prochainement ouvrir ses portes au public pour la cueillette et la vente directe de produits issus de l'agriculture biologique.

Ouverture du premier restaurant bio du département

D'initiative entièrement privée, l'ouverture de ce restaurant a précédé les projets communaux. Situé sur la traversée du village (ancienne nationale) l'Escale, propose des repas entièrement bio et dont les produits proviennent essentiellement des filières courtes.

Une réelle dynamique de valorisation de l'agriculture et de ses multiples facettes (métiers, paysages, terroirs, alimentation) s'est instaurée sur cette commune. Elle est le fruit de riches partenariats et de convictions solides. Mais comme le dit Jean-Luc Croizier, premier adjoint et responsable du projet Carrefour d'avenirs, «pour être vraiment efficace et aller encore plus loin en matière d'impacts et de projets agricoles, il faut raisonner au niveau territorial et se saisir d'un outil tel que le SCOT».

Aspasie Kambérou - CAUE34



Entrevue

Jean-Paul Gambier / CAUE34

Direction du foncier et de l'aménagement opérationnel
à l'Agglomération de Montpellier

Valorisation de la fonction agricole : quelles garanties dans le Scot de l'Agglomération de Montpellier ?

Le territoire de l'Agglomération de Montpellier est marqué par un foncier où la rivalité entre l'agriculture et l'urbanisation est intense. En 2005, la valeur du m² à usage agricole était déjà de 1,3 euros contre 28 euros pour les terrains à bâtir*. Aujourd'hui, la différence est encore plus accentuée. De nombreux propriétaires agriculteurs n'ont pas résisté à cette plus-value foncière, en vendant leurs terres cultivables. Le Scot a tenté d'enrayer cette frénésie en mettant en avant la nécessité d'une agriculture périurbaine de même que la valorisation d'espaces récréatifs et de loisirs dans le prolongement des secteurs urbanisés, sur le thème : «*Inverser le regard pour révéler l'armature des espaces naturels et agricoles*». C'est donc cette armature au fort potentiel agricole qui détermine, depuis l'approbation du Scot en 2006, les limites que l'urbanisation ne devrait pas franchir et ce pour les 10 ans à venir. Mais dans la réalité et depuis maintenant 5 ans de suivi du Scot, où en est la consommation des terres urbanisables ?

CAUE34 : Comment arrivez-vous à maintenir les limites de l'urbanisation au sein de l'armature agricole et naturelle définie par le Scot ?

Jean-Paul Gambier : «*Tout d'abord un constat chiffré : nous avons observé que, cinq ans après l'approbation du Scot, 80% du gisement de terrains potentiellement urbanisables sont toujours disponibles. Globalement, le pari du Scot est donc tenu. Nous travaillons à l'intérieur de ces périmètres d'urbanisation potentielle dans lesquels des intensités sont définies pour ne pas dire des densités. En effet, pour éviter l'étalement urbain consommateur d'espace, nous sommes obligés de travailler avec les élus pour éviter des flambées des prix qui mettraient en péril les intentions du Scot, en prônant des outils anti-spéculatifs comme les ZAD (zone d'aménagement différé) par exemple. Nous avons suscité la mise en place de ZAD sur près de 1900 ha, dont 1/3 des extensions urbaines potentielles, cela peut paraître peu au regard des enjeux, mais c'est déjà un grand pas*».

De quelle marge de manœuvre dispose l'Agglomération pour intervenir sur le foncier agricole à préserver ?

«*L'EPCI n'a aucune légitimité administrative pour intervenir. Nous devons attendre que les communes déclarent que l'agriculture est un sujet d'intérêt*

communautaire. Cependant, nous savons saisir les opportunités quand elles se présentent et c'est le cas avec l'acquisition du domaine de Viviers, 200 ha répartis sur les communes de Jacou, Clapiers, Assas et Teyran. Cette acquisition va permettre la création d'un agriparc qui comprendra des espaces de cultures, des aménagements pédagogiques, sportifs et de loisirs qui engloberont les rives du Lez jusqu'au domaine de Méric à Montpellier. Le même scénario est reproduit à Lavérune, à l'initiative de la commune, où la création d'un agriparc prévoit le développement de cultures maraîchères et fruitières, auxquelles s'ajouteront des espaces de promenade et de loisirs le long de la rivière Mosson.

Si l'Agglomération est aussi devenue un propriétaire de foncier agricole important, il n'est pour autant pas nécessaire d'acquérir pour maîtriser. Mais il faut l'assurance que la fonction agricole sera bien valorisée. Ces propriétés agricoles nous permettent d'envisager des opérations de mise à disposition de terres à des agriculteurs qui doivent céder leurs terres au titre de projets d'intérêt général. De cette manière, nous maintenons le potentiel de production d'agriculteurs qui restent en activité».

*Source : Scot de l'agglomération de Montpellier.



Un bon binage vaut deux arrosages...

Qu'est-ce qu'un agriparc ?

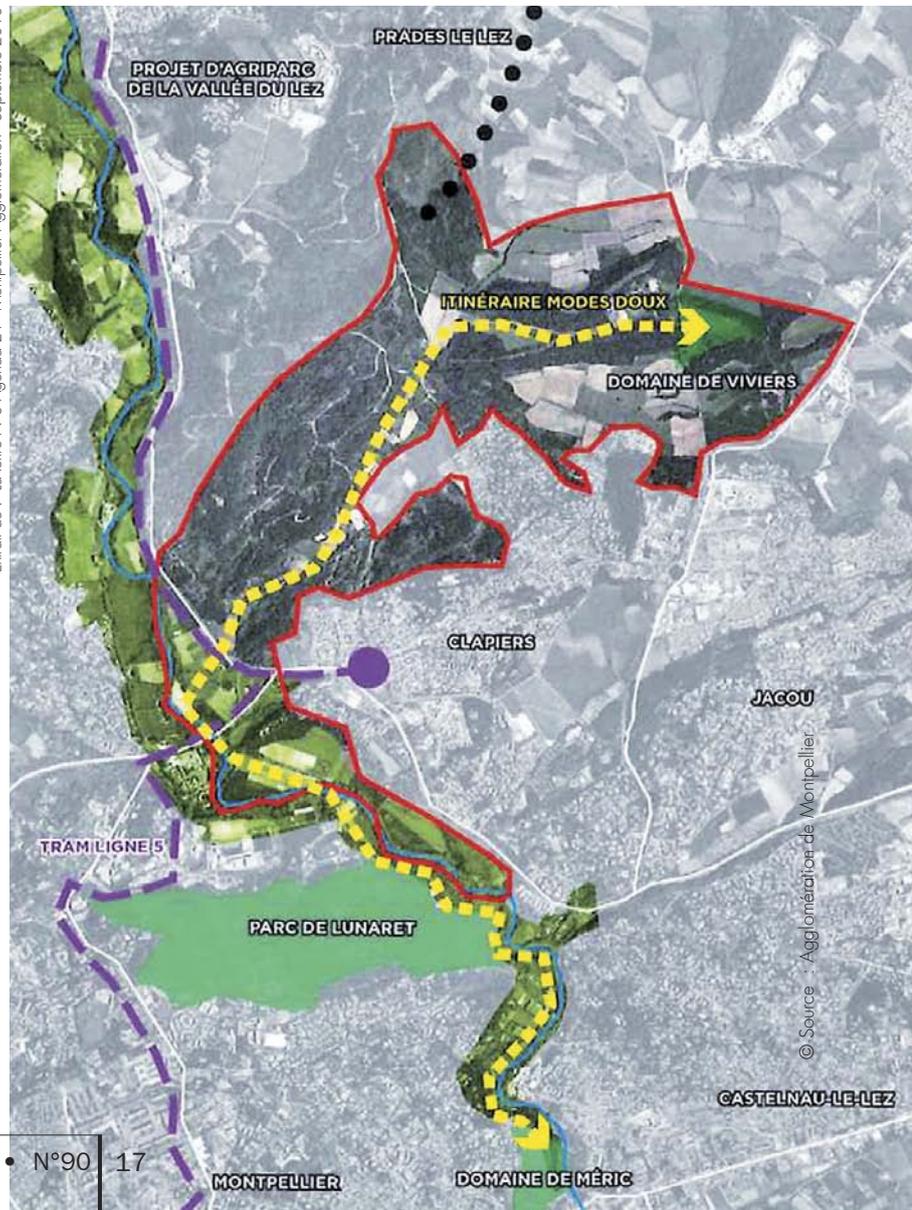
Entre l'espace agricole et le parc de loisirs, axé sur un élément paysager majeur comme la Vallée du Lez (ci-contre) ou de la Mosson, voici «l'agriparc». On pourrait simplifier en annonçant qu'il s'agit d'un grand parc de promenade dans lequel l'agriculture tient un rôle prépondérant. Il prend place dans les franges d'urbanisation où les fonctions urbaines, les espaces naturels et les espaces agricoles s'interpénètrent et cohabitent. Les objectifs des agriparcs visent à maintenir et à développer l'activité agricole, à offrir une commercialisation de produits en circuits courts, de plus, leur ouverture au public dans un but de promenade et de découverte offre l'opportunité de renouer des liens économiques et sociaux entre les populations.

Un «Guide des agriparcs mode d'emploi» réalisé par l'Agglomération de Montpellier à l'attention des acteurs locaux sera disponible courant 2011.

Site pilote de Clapiers

A partir du domaine de Viviers une continuité verte intégrera des aménagements et des équipements ainsi que des activités agricoles : un poumon d'oxygène aux portes de secteurs très urbanisés.

Extrait de : «La lettre N°3 Agenda 21 - Montpellier Agglomération - Septembre 2010



© Source : Agglomération de Montpellier

Protection des terres agricoles : en progrès...

Depuis la loi SRU et ses principes d'équilibre entre toutes les composantes d'un territoire, les terres agricoles se hissent progressivement aux premiers rangs des préoccupations.

Le diagnostic agricole

Un pas vers la prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme

L'élaboration d'un Scot et notamment durant la phase diagnostic, telle que décrite dans le code de l'urbanisme*, est certainement l'un des moments privilégiés pour introduire la question des enjeux agricoles à l'échelle d'un territoire. Cependant, pour atteindre ses objectifs, le diagnostic agricole ne doit pas se résumer à une accumulation de données chiffrées, mais il doit considérer d'autres aspects non quantifiables et en évolution. Ainsi, comment faire ressortir «le vécu» des agriculteurs du périurbain face à la pression foncière ou les «ressentis» des populations confrontées aux nuisances agricoles ou encore l'invasion du territoire agricole par les pratiquants de loisirs verts ?

Cette multiplicité d'approches et de regards croisés est indispensable. Elle doit témoigner de l'évolution des territoires, de l'importance majeure de l'activité agricole, en intégrant les productions émergentes et les pratiques alternatives, comme elle doit répondre aux attentes d'une société de plus en plus exigeante au regard de l'environnement notamment.

* (art.L. 122-1 du code de l'urbanisme)

Les travaux conduits par le Certu et Terres en Villes, dans le cadre de la démarche partenariale Scot témoins initiée en 2004, se concrétisent dans l'ouvrage : **«Prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les Scot»** en vente aux éditions du Certu. www.certu.fr

Contre le gaspillage des espaces agricoles

L'Etat renforce la surveillance en créant la CDCEA

Dans l'Hérault, entre 1997 et 2009, les surfaces artificialisées ont augmenté de 15%, représentant plus de 10 000 ha. Ici comme ailleurs, cette consommation d'espace concerne le plus souvent les meilleures terres de nos départements, en termes de qualité agronomique. Conformément à la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'Etat instaure la création de **commissions départementales de la consommation des espaces agricoles (CDCEA)**, composées de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, de la profession agricole, des propriétaires fonciers et des associations agréées de protection de l'environnement. La CDCEA sera obligatoirement consultée, notamment lors de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme et chaque fois qu'un projet d'aménagement entraînera un déclassement des surfaces agricoles. Préserver le foncier agricole, c'est à la fois garantir le développement durable de l'agriculture, de la forêt et des territoires et également conserver une auto-suffisance alimentaire actuelle et potentielle.

Source : Hervé Durif, mission connaissance, étude, prospective à la DDTM 34. Il anime avec Alexandre Pailhès, de la Chambre d'Agriculture, le Groupe de Travail Urbanisme et Agriculture (GTUA).

Renseignements : DDTM 34 : ddtm-cep@herault.gouv.fr

Michèle Bouis - CAUE34

Le flop des ZAP

La zone agricole protégée, un outil de protection du foncier agricole à l'échelle communale ou intercommunale, encore peu utilisé.

La loi d'orientation agricole de 1999 prévoit la protection d'espaces agricoles ou naturels qui **«présentent un intérêt en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique»** par le biais d'un classement en «zone agricole protégée».

Les ZAP sont surtout adaptées à des secteurs agricoles fragilisés par la proximité des sites urbanisés.

Depuis le décret d'application voté en 2001, on ne recensait, en mai 2009, qu'une quinzaine de ZAP sur notre territoire.

Les raisons pour lesquelles ces dispositifs n'ont que peu de succès sont assez simples à comprendre. En effet, le maire hésite à se mettre en difficulté politique en gelant - même pour de bonnes raisons - une partie de son territoire communal, soumis à des spéculations foncières déjà exprimées. Seule, une décision supracommunale, à l'échelle d'un Scot par exemple, le dédouanerait de cet acte volontaire de politique locale, une vision stratégique globale au titre de l'intérêt général s'imposant alors à tous.

La ZAP peut donc être un outil efficace de protection des terres agricoles dans les situations où la spéculation foncière ne s'est pas encore déclarée. En ce sens, elle peut être utilisée comme outil de prévention. Elle est efficace également si le dispositif est l'une des données lors du travail d'élaboration des documents d'urbanisme supracommunaux.

fiche technique

La ZAP, créée par la Loi d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999, est une servitude d'utilité publique, qui s'impose aux documents d'urbanisme et qui ne peut être levée ou modifiée que par décision du préfet après avis des organismes agricoles. Tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol doit être soumis à l'avis de la Chambre d'Agriculture et à la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA).

Son objectif est de soustraire de la pression foncière des espaces agricoles fragilisés. Les ZAP peuvent être instaurées dans le cadre de l'élaboration d'un Scot à l'initiative des établissements publics des Scot ou à l'échelle communale, dans le cadre de la révision d'un POS/PLU, à l'initiative de la commune.

© Photo. F. Hébraud - CAUE34



Une autre faiblesse de la ZAP est son manque de contenu programmatique. La procédure définit seulement un périmètre, mais ne l'assortit pas d'un programme d'actions et de gestion car, les activités agricoles n'étant pas assurées, les terres peuvent aussi bien devenir des friches.

Dans la commune de Drumettaz-Clarafond en Savoie, proche d'Aix-les-Bains et de Chambéry, la ZAP a été choisie comme solution au maintien des agriculteurs sur la commune. Mais pour soutenir le dispositif, le maire a souhaité la création d'une association foncière agricole de manière à garantir aux agriculteurs des surfaces cultivables rentables et à les inciter, ainsi, à maintenir leur activité.

Dans la Drôme, une ZAP, en cours sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère, est le résultat d'une mobilisation de la Chambre d'Agriculture et de l'association des maires de la Drôme, signataires en 2006 d'une «Charte pour une meilleure prise en compte de l'agriculture dans la gestion du foncier et de l'urbanisme», en amont de l'élaboration du Scot de Rovaltin Drôme Ardèche. Environ 1803 ha sont concernés. Pérenniser les exploitations et sécuriser les investissements des jeunes agriculteurs, proposer une agriculture durable, répondre à une demande locale et de restauration collective, préserver le paysage agricole en résistant à la pression urbaine, tels sont les objectifs de cette ZAP.

contacts

Commune de Châteauneuf-sur-Isère : 04 75 71 83 88
Commune de Drumettaz-Clarafond : 04 79 63 64 00

«Charte pour une meilleure prise en compte de l'agriculture dans la gestion du foncier et de l'urbanisme»
téléchargeable sur le site : <http://rhone-alpes.synagri.com>
rubrique documentation.

Michèle Bouis - CAUE34

Dans les Pyrénées Orientales, Canohès accueille le premier PAEN de France

Le site de La Prade, bordé par le village de Canohès

© Photo: CAUE 34

Maintenir des paysages agricoles dans nos départements méditerranéens, face à la pression urbaine, restera un vœu pieux tant que les aménageurs ne s'engageront pas sur deux points :

- *Donner les moyens aux agriculteurs de développer leurs activités sur des espaces adaptés à une réelle économie agricole,*
- *Assurer leur maintien dans la durée, condition indispensable à l'amortissement des investissements que nécessite l'agriculture.*

La mise en place d'un **Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)** et du plateau agricole attenant, prouve ce double engagement des municipalités de Canohès et de Pollestres (Pyrénées-Orientales), en faveur de la pérennisation de l'identité du territoire et de son agriculture.

Le PAEN, un outil qui procure une stabilité foncière et une lisibilité, en allant plus loin que les documents d'urbanisme.

Comment éviter qu'un espace agricole de près de 300 ha au contact de l'Agglomération subisse, à terme,

un abandon progressif, le transformant en friche ?

Le dispositif PAEN est en mesure d'apporter les réponses attendues aux divers problèmes en jeu :

- La bonne santé des exploitations agricoles est entravée par les tensions du marché foncier dans un contexte très marqué d'extension de l'urbanisation.
- Le paysage singulier de La Prade, traditionnellement dédié au vignoble, est menacé par la périurbanisation et la déprise agricole : pollution, dysfonctionnement hydraulique, fermeture des milieux, conflits d'usages.
- Le maintien ou la relance des activités agricoles et pastorales constituent un véritable enjeu pour lutter notamment contre les risques d'incendie (entretien

de l'espace) et d'inondation (entretien des canaux d'irrigation et de drainage).

Conscients de leurs responsabilités, les élus des collectivités - commune de Canohès, Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération (PMCA) et le Conseil Général des Pyrénées Orientales - ont signé en décembre 2008, une convention de partenariat afin de mutualiser leurs compétences et leurs moyens pour faire de ce site un modèle dans la protection de l'environnement, le maintien de l'agriculture et la préservation du paysage, grâce à un PAEN.

Les éléments de compréhension de la démarche : un site, des enjeux

Le périmètre du PAEN est le résultat d'un arbitrage. D'une superficie de 281 ha, il est constitué par 3 entités géo-morphologiquement distinctes :

- **La Prade** offre un paysage rare en Roussillon qui s'étend sur 89 ha et figure parmi les sites à protéger, identifiés dans le schéma départemental des espaces naturels, approuvé par le Conseil Général en 2009. Au sein des buttes miocènes, l'érosion hydro-éolienne a creusé une dépression salée où s'accumulaient les eaux de pluie. Elle fut équipée, il y a plusieurs siècles, de canaux de drainage pour sa valorisation agricole, système proche de celui de l'Etang de Montady dans l'Hérault.

Le foncier y est morcelé, les occupations du sol multiples : près de fauche, jardins familiaux, arboriculture, viticulture, luzerne et friches.

Soumis dans son ensemble aux risques d'inondation, son fonctionnement est dépendant du bon état des infrastructures hydrauliques. Aujourd'hui, les difficultés de gestion, principalement imputables au manque de moyens financiers, empêchent une bonne évacuation des eaux et expose le village à des crues.

- **Le plateau agricole**, qui s'étend au Nord et à l'Est, bénéficie d'un classement d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), mais il porte les stigmates de la déprise viticole. La vigne n'est pas remplacée, la richesse avifaunistique s'appauvrit et le risque d'incendie augmente.

- **La zone de transition de coteaux** intéresse exclusivement Canohès. Elle englobe les flancs de La Prade. Classée en AOC, mais à l'instar du plateau, elle est fortement marquée par la déprise agricole. L'ensemble constitue une mosaïque de milieux favorables à l'avifaune.

La pression urbaine, qui caractérise l'ensemble des communes de l'agglomération perpignanaise, concerne aussi Canohès qui a enregistré une forte augmentation de sa superficie urbanisée. Depuis 1980, le développement urbain représente 58 % de la surface totale bâtie de la commune et il est en constante progression.





© Photo. CAUE 34

Dans la dépression de La Prade, les actions se focalisent notamment sur :

- l'urbanisation aux marges de la dépression
- l'artificialisation des prairies (luzerne, ray-grass)
- la disparition de la structure bocagère
- l'absence d'utilisation pastorale
- le fonctionnement du réseau de drainage (ci-contre)

Un mode opératoire basé sur la concertation

La démarche partenariale et participative a été considérée, depuis le début, comme essentielle et s'est révélée comme telle. Elle a reposé sur une dynamique entre les acteurs institutionnels, relayée par des entretiens individuels, une table ronde avec les acteurs locaux et rythmée par trois comités de pilotage.

La pertinence du périmètre est essentielle : les objectifs poursuivis, l'application des moyens mis en œuvre pour y répondre et les résultats escomptés conditionnent fortement la délimitation du PAEN et sa cohérence.

Le PAEN étant une servitude qui s'impose aux documents d'urbanisme des communes concernées, ces documents resteront compatibles avec l'objectif de préservation des espaces agricoles et naturels.

Un carnet de route lié aux enjeux

- Maintenir et développer l'agriculture sur les plateaux et ses coteaux ;
- Préserver la qualité du paysage et de la biodiversité ;
- Améliorer le fonctionnement du réseau hydraulique dans La Prade ;
- Offrir des espaces récréatifs et sociaux.

Un programme d'actions et un plan de gestion pluriannuel

Les orientations de gestion ont conduit à l'élaboration d'un programme d'actions, décliné en plan de gestion pluriannuel et assorti de fiches-action permettant d'évaluer les moyens financiers à mobiliser.

Le PAEN de Canohès-Pollestres a été définitivement adopté en octobre 2010.

Danièle Orliac - CAUE66

Les PAEN : une compétence des Départements

Ce dispositif trouve son fondement juridique dans la loi relative au développement des territoires ruraux* qui attribue aux Départements la possibilité de mener une politique en faveur de la protection et de la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains.

Le Département, avec l'accord des communes concernées ou des établissements publics compétents en matière de PLU et après avis de la Chambre d'Agriculture et de l'établissement public chargé du SCOT s'il existe, peut créer un PAEN. Ce dispositif novateur a pour objectif de préserver efficacement, en milieu périurbain, des espaces agricoles et naturels à enjeux et par là même de sécuriser les activités qui s'y exercent.

Le périmètre du PAEN doit être compatible avec le SCOT et ne peut inclure de parcelles urbaines ou à urbaniser (PLU) ou comprises dans un périmètre de ZAD. Toute réduction ou modification de ce périmètre ne peut intervenir que par décret.

Un programme d'action est élaboré par le Département avec l'accord des communes ou EPCI et avis de la Chambre d'Agriculture. Il précise les aménagements et les orientations de gestion permettant de favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière ainsi que la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

A l'intérieur de ce périmètre, le Département ou, avec son accord, toute autre collectivité territoriale peut réaliser des acquisitions foncières à l'amiable, par expropriation ou préemption.

En zone de préemption des Espaces naturels sensibles (ENS), le Département exerce son droit de préemption. Hors zone ENS, le fait de créer un PAEN fait naître un nouveau droit de préemption qui peut être exercé à la demande et au nom du Département, par la SAFER dans le cadre d'une convention. Lorsque le Département décide de ne pas faire usage de son droit de préemption, la SAFER peut l'exercer**.

Résultats attendus :

- Un périmètre de protection et de mise en valeur (ou périmètre d'intervention)
- Un programme d'actions
- Un droit de préemption spécifique
- Effets à long terme : protection et valorisation durables.

*Loi DTR 2005-157 du 23 février 2005) et le décret d'application n°2006-821 du 7 juillet 2006 relatifs à la protection et à la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains.

**Droit de préemption SAFER prévu par l'article L 143-2 du code rural et de la pêche maritime.

Contact :

Philippe Assens : chef de pôle Agriculture - Forêt - Espace rural
www.cg66.fr - rubrique agriculture



Les démarches efficaces et locales des OCAGER. Exemple dans l'Hérault

Une mosaïque de paysages, due aux activités agricoles.

Les Opérations Concertées d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural (OCAGER) sont des actions collectives répondant à des enjeux locaux, dont les objectifs économiques, sociaux, paysagers, culturels et patrimoniaux sont basés sur la concertation et l'implication des acteurs du territoire.

Situé à 40 km au Nord-Ouest de Montpellier, le bassin versant du Salagou est situé aux confins de la zone viticole de la plaine de l'Hérault et des premiers contreforts du massif de l'Escandorgue.

Cet ensemble paysager et patrimonial présente des qualités esthétiques, naturelles et agricoles exceptionnelles qui supportent également une grande diversité d'usages.

La charte architecturale, urbanistique et paysagère, dont s'est doté le territoire, a fait apparaître **le rôle indispensable de l'agriculture dans le maintien de la qualité paysagère qui a abouti au classement du site** ainsi que le lien privilégié entre l'activité agricole et la biodiversité.**

La charte souligne la fragilité de cette activité et le phénomène de banalisation des paysages par la fermeture du milieu, principalement dû à la déprise agricole. En 2009, **le Syndicat mixte de gestion du Salagou a lancé une Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural** visant à un maintien et à un redéploiement de l'agriculture dans l'espace rural, en lien avec les autres usages et initiatives du territoire et, notamment, avec

la démarche Natura 2000. En effet, le bon état des espèces d'oiseaux dépend de milieux ouverts et de la mosaïque paysagère, maintenus en grande partie, par l'activité agricole. Des mesures agro-environnementales ont été définies et contractualisées avec les exploitants agricoles pour conserver le pâturage sur les milieux ouverts, procéder à des réouvertures des milieux fermés, par débroussaillage, et réduire l'utilisation de produits phytosanitaires en viticulture. Le Syndicat mixte va animer la mise en œuvre de ces mesures et compte sur la contractualisation d'environ une trentaine d'agriculteurs d'ici 2013.

Actuellement, les actions de l'OCAGER démarrent. La première d'entre elles réunira les agriculteurs pour les accompagner dans leurs projets de construction ou d'agrandissement de bâtiments agricoles en site classé. La question du devenir du foncier agricole rassemblera les techniciens de la Chambre d'Agriculture et de la SAFER, les agriculteurs et l'association Terres Vivantes. Le développement du réseau d'irrigation dans la vallée du Salagou sera étudié avec le Conseil Général. Dialogue et concertation seront à l'ordre du jour.

Michèle Bouis - CAUE34

*Les OCAGER sont issues du Fonds Européen Agricole pour le Développement des Espaces Ruraux, lié à la Politique Agricole Commune. Ces initiatives de développement local bénéficient d'enveloppes financières allouées par le FEADER sur 5 ans et nécessitent un cofinancement des collectivités locales : Régions, Départements, communautés de communes (environ 40%). Le budget est uniquement dédié aux actions de diagnostic et de rédaction du plan d'action, puis à l'animation des actions et à l'accompagnement des projets.

**La vallée du Salagou et le Cirque de Mourèze, territoire de 9 800 ha, a été classé au titre de la loi des sites remarquables en août 2003. Ce territoire a également été désigné ZPS (Natura 2000) en octobre 2003. Dans un souci de cohérence géographique et de complémentarité des outils d'action, le périmètre de l'OCAGER (environ 16 500 ha) englobe celui du site classé et de la Zone de Protection Spéciale (Natura 2000), dit «périmètre agro-environnement».

Toutes les informations sur le site : www.lesalagou.fr

Entrevue

avec la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

Bernard Clarimont,

Chef de Service - Territoires et Développement Rural

& Christian Thiaumond,

Pôle Aménagement et Développement Durable

CAUE34

Connaître le patrimoine agronomique de sa commune

La base de toute politique est la mobilisation de la connaissance.

C'est pourquoi il est permis de penser que bien des décisions d'aménagement auraient peut-être été réorientées si la connaissance des sols, dans leur capacité à être mobilisés pour une production alimentaire future, avait été connue.

Aujourd'hui, des outils incontestables de données chiffrées sont portés à l'attention des aménageurs et des décideurs. Nous avons rencontré les responsables et membres des équipes à l'origine du programme.

CAUE34 : *Pourquoi avez-vous ressenti la nécessité de mettre en évidence le potentiel agronomique des terres de la région ?*

DRAAF : *«Nous faisons le constat que l'on urbanisait allègrement dans la plaine littorale languedocienne fertile alors que l'arrière-pays, constitué de garrigue sur une roche calcaire, n'était pas aménagé en priorité. Auprès des services instructeurs des anciens POS, l'enjeu agricole était difficile à faire valoir. Le raisonnement était local, relatif à des intérêts plus immédiats. Les maires considéraient que quelques hectares prélevés ne constituaient pas un réel enjeu ! Mais le drame, c'est que 3 ou 4 ha répétés sur 36 000 communes, cela devient énorme au plan national !*

Cette consommation effrénée des terres et cette marche en avant non maîtrisée nous place, aujourd'hui en France, dans une situation fort préoccupante.

Lorsque l'on raisonne en 2000 pour un horizon à 2050, c'est une perspective qui n'est ni celle de l'aménageur en attente d'une rentabilité immédiate, ni celle de l' élu qui a besoin tout de suite de sa salle polyvalente. Nous sommes devant un problème d'échelle et de durée qui dépasse les contingences locales. Tant que la compétition pour les sols entre l'agriculture et l'urbanisme se fera sur le champ de l'économie, l'agriculture sera perdante.

La préservation du capital agricole ne peut passer que par des outils et une volonté politique forte.»

La politique agricole commune (PAC), mise en place en 1962, a eu des effets positifs sur le moment, mais aujourd'hui, peut-elle être tenue en partie responsable du désintérêt que nous connaissons au regard des terres agricoles ?

«La PAC a été une réussite sous certains aspects liés à la modernisation de l'agriculture, au développement de la production, aux gains de productivité, mais elle a rencontré de redoutables écueils avec des crises liées à la surproduction de nombreux produits.

Nous avons des stocks de lait, de beurre, de vin, etc... Et dans les réunions POS, les élus locaux ne comprenaient pas la position de nos services quant à la préservation des terres agricoles. Ils nous faisaient remarquer que nous ne savions que faire des stocks, ce qui rendait d'autant moins audible le message de protection des terres. Même au niveau national, l'Etat n'était pas très mobilisé sur cette question.

Les citoyens avaient des priorités de qualité, mais tout le monde considérait que l'approvisionnement alimentaire était assuré ad vitam æternam.

La situation des marchés agricoles, les émeutes de la faim il y a peu, ainsi que la perspective d'une population mondiale de 9 milliards en 2050 ont maintenant révélé l'importance de l'enjeu.»



Le terroir viticole de Lunel-Viel

Quelles sont vos perspectives pour 2050 et au-delà ?

«Il est à peu près sûr qu'il faudra doubler la production alimentaire d'ici 2050. Ces perspectives sont fondées sur les changements d'habitudes alimentaires de pays émergents comme la Chine, qui consomment aujourd'hui plus de viande. Mais il ne faut pas oublier qu'un milliard de personnes ne mangent toujours pas à leur faim ! Or 2050, c'est demain et que ferons-nous en 2100 ? Les produits agricoles sont également utilisés comme matières premières industrielles ou convertis en carburant. Aux Etats-Unis, 40% du maïs est utilisé pour produire de l'éthanol ! Parallèlement, les orientations techniques ont largement privilégié les intrants pour améliorer la productivité, le sol étant réduit à un simple support. Des réflexions s'élaborent désormais sur les stratégies à développer. Les questions relatives à l'agronomie émergent à nouveau. L'enjeu de la valorisation des potentialités agronomiques des sols reprend une importance fondamentale.»

Quelles pourraient être les pistes de nouvelles attitudes ?

«Il va falloir produire plus et à moindre coût en terme d'intrants. D'une part, il y a la course à la terre et d'autre part, la course aux engrais comme l'azote, les phosphates et la potasse. Si les engrais azotés sont relativement faciles à synthétiser dès lors que l'on dispose d'énergie, les ressources des deux autres sont en quantité limitée à la surface de la planète. Ces intrants devenant moins disponibles et plus chers, disposer de bons sols constituera un réel atout et nous ne pourrions que regretter d'avoir dilapidé une partie de ce patrimoine. S'il est possible de produire encore pendant des décennies avec des pratiques agronomiques correctes, le fait de disposer des sols avec de bonnes potentialités

permettra de limiter le recours aux intrants et de réduire les impacts sur l'environnement.»

Nous en revenons donc à votre travail éclairé par vos arguments. Expliquez nous ses objectifs.

«Nous avons engagé ce travail en 2007. Nous avons voulu disposer d'un outil incontestable, permettant de mesurer la réalité de l'impact des processus d'aménagement sur les sols agricoles.

Puis, il s'est agi de qualifier ces prélèvements. En effet, prélever un hectare de cailloux ou un hectare de la bonne plaine agricole à Mauguio, c'est très différent. Enfin, nous devons développer des outils pour les services départementaux qui interviennent dans le cadre des «porter à connaissance» des documents d'urbanisme.

Ce qui importe maintenant, c'est que l'enjeu agricole soit bien analysé à deux niveaux distincts :

- Le niveau de l'exploitation agricole : Porter atteinte au parcellaire d'une exploitation, ce n'est pas dramatique si l'on trouve à proximité une parcelle équivalente pour la poursuite de l'activité.

- Le deuxième niveau, examiné séparément du précédent, est celui des potentialités : Lorsque l'on porte atteinte aux potentialités agronomiques d'un sol en le stérilisant, il faut être conscient que c'est irréversible. Il ne peut y avoir de compensation même s'il s'agit d'une parcelle en friche, l'aménager c'est perdre du potentiel de production. Ce n'est pas parce que certaines filières agricoles sont en crise que s'ouvre le «droit» d'utiliser les terres pour les aménager ! Ces pratiques doivent changer.

Il s'agit des potentialités des sols dans leur capacité à produire, leur affectation dans l'immédiat pour une utilisation agricole ou non est un autre débat».

Vous voulez dire qu'il faut considérer les terres comme un patrimoine ?

«Une terre préservée, qu'elle soit en friche, qu'elle participe à la biodiversité, qu'on la reboise... peu importe, l'essentiel est de ne pas la stériliser. Après tout, si elle se reboise ce n'est pas grave, nos ancêtres passaient leur temps à défricher des forêts, donc dans 100 ans on pourra récupérer la terre, en cas de besoin.

Il ne faut pas dire pour autant que seuls les agriculteurs sont les interlocuteurs pour la préservation des terres. C'est une vision stratégique globale qui est du ressort des citoyens et des politiques. Le code de l'urbanisme introduit d'ailleurs dans les règles générales d'utilisation du sol que «le territoire français est le patrimoine commun de la nation» et impose une gestion économe».

Les données cartographiques et chiffrées ont-elles une visée spécifique et comment les élus pourront-ils s'en saisir dans le cadre de l'élaboration des documents de planification ?

«Nous nous intéressons prioritairement à l'alimentation, les données ont été traitées dans une perspective d'enjeux alimentaires. Les études portent sur l'aptitude des sols à porter différentes cultures et notamment des grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux). Par exemple, les très bons sols d'AOC viticoles ne sont pas forcément identifiés au titre d'un potentiel alimentaire.

Nous attirons votre attention sur le fait que la connaissance des potentialités agronomiques des sols doit être retravaillée et croisée avec d'autres paramètres, par exemple, l'existence d'un réseau d'irrigation, etc...

Notre souci est de porter à l'attention des aménageurs la connaissance de ces données qui complètent les informations déjà existantes (zonage AOC par exemple).

Ces documents permettront d'alerter les élus sur la localisation des zones à fort potentiel et d'orienter les options d'aménagements dans le cadre des SCOT ou des PLU.

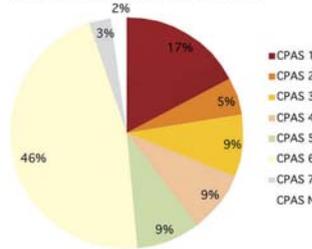
Il s'agira de passer d'une consommation à l'aveugle à une consommation vertueuse et d'accompagner les élus locaux qui sont les dépositaires d'une ressource sol non renouvelable à l'échelle humaine.»

Consommation à l'aveugle

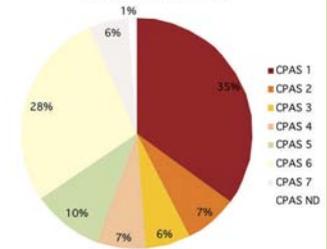
L'urbanisation a stérilisé autant de bons potentiels (sols classes 1 et 2) que de potentiels médiocres (classes 5,6 et 7) alors que les meilleurs sols sont 2,5 fois plus rares en surface que les autres.

Perte d'un potentiel agronomique des sols (par artificialisation)

Part initiale des classes de sols par rapport à la superficie des départements littoraux



Répartition de l'artificialisation entre 1997 et 2009 par classe de sol



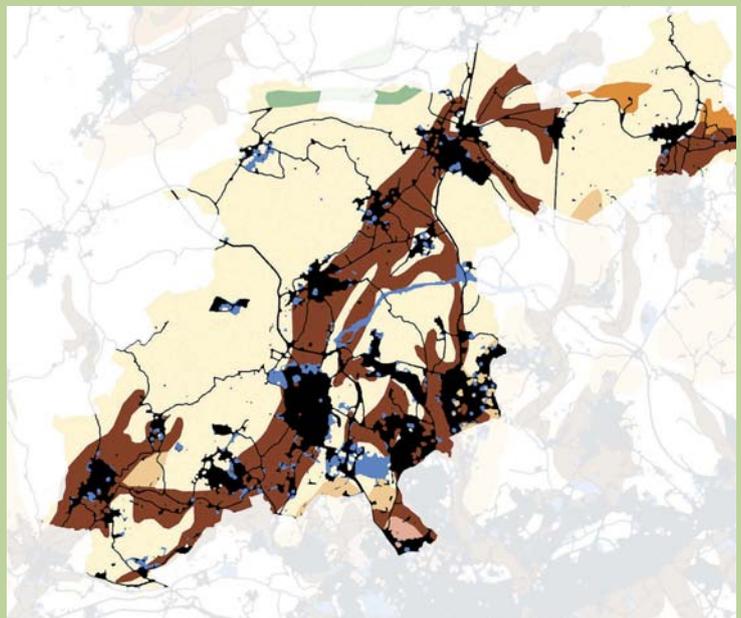
Les sols de classes 5, 6 et 7 occupent 58 %

⇔ 44 % des sols perdus par artificialisation entre 1997 et 2009 étaient de classes 5, 6 et 7

Les sols de classes 1 et 2 occupent seulement 22 %

⇔ 42 % des terres étaient des sols de classes 1 et 2

Une illustration cartographique met en évidence que l'essentiel de l'urbanisation s'est faite sur les bons sols.



Conditions d'utilisation des données :

L'interprétation des cartographies doit être très encadrée. Une vigilance particulière doit écarter des analyses trop simplistes qui concluraient hâtivement à un classement en bon ou mauvais sol. L'utilisation de ces données doit se retrouver au cœur des débats de l'aménagement du territoire. Ces données seront donc conjuguées avec d'autres éléments et enjeux identifiés par ailleurs (réseaux irrigation, zone AOC, etc..)

Source : DRAAF

contacts

Service Régional des Territoires et du Développement Rural.
Tél : 04 67 10 18 91
draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr

Michèle Bouis - CAUE34

Toute la gamme des sols de l'Hérault

ACH - Association Climatique de l'Hérault -
initie un programme ambitieux.

«Objectifs Sols 2015 : pour un aménagement durable
du territoire héraultais face aux changements climatiques»

Depuis 1980, l'équipe d'ACH* gère une base de données sur la nature des sols du département. 241 communes ont déjà été cartographiées et renseignées sur la nature des roches, la topographie, la profondeur, la pierrosité, le PH et la réserve utile. L'ensemble des données, sous forme numérique, est accessible sous système d'informations géographiques à une échelle de 1/10 000^e.

Cartes thématiques et fiches techniques sont accompagnées d'un guide d'utilisation. L'intérêt de cette ressource n'est plus à démontrer et les demandes se font plus pressantes de la part des agriculteurs, des communes, des responsables de l'aménagement, mais également des particuliers.

C'est dans ce contexte d'une sollicitation plus marquée que ACH lance son nouveau programme sous le code : OS-2015. Cette nouvelle base sera consolidée, mieux implantée sur l'ensemble du territoire, son utilisation élargie, et son emprise étendue à la superficie du département. Les données opérationnelles seront davantage tournées vers l'état des sols que vers leur nature. ACH sera ainsi en mesure de réaliser une expertise communale pour intégrer les qualités des sols dans les décisions d'aménagement.

L'adhésion des communes à l'association est calculée en fonction de la taille de la commune et suivant la nature de la demande.

*Composition de l'équipe : Frédéric Laget, directeur - Marie-Hélène Breil, agropédologue - Patrice Rouquier, climatologue - Benjamin Pallard, chargé d'étude SIG et SGBD - Fabienne Evan, secrétaire - Abdoulaye Diankha, informaticien.

contacts

ACH - 65 avenue d'Assas 34000 Montpellier
Tél : 04 67 04 03 20
contact@ach34.fr - www.ach34.fr

partenaires

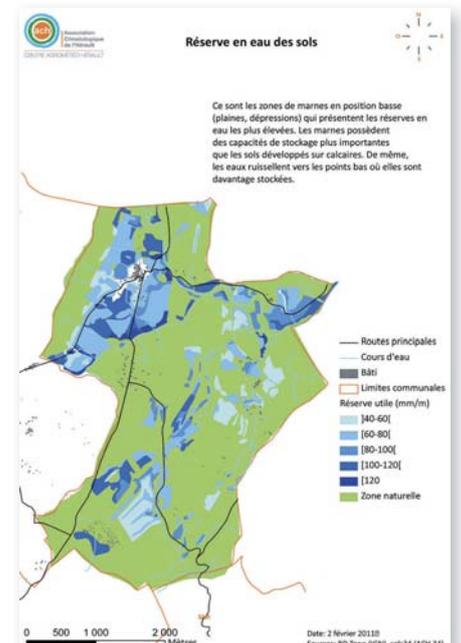
INRA, SupAgro, SIG-LR, AFES, CG34, CA34, ADEME, Agence de l'eau, SAGE, communautés de communes, syndicats AOP et IGP, SCOT, ASA,...

Exemple d'une commune

La demande porte sur l'opportunité de développer une urbanisation dans un secteur situé au sud d'un village d'environ 400 habitants. L'ensemble du territoire communal de 1450 ha est étudié. L'analyse des sols du secteur en question montre des sols marneux, peu caillouteux, profonds, à forte réserve en eau. Soit un potentiel limité pour la viticulture, mais par contre très intéressant pour des cultures maraîchères. Les dessertes routières du secteur en font un site également convoité pour l'urbanisation. La commune aura donc à prendre des décisions en toute connaissance de cause. Un report de l'urbanisation sur des zones de garrigues à potentiel agronomique moindre sera-t-il envisagé ? Quel sera le compromis à trouver entre agriculture et urbanisation ? Les arguments d'un débat sont désormais connus, la démocratie locale devra faire le reste.

Le livret remis à la commune comporte notamment une série de cartes à des échelles diverses :

- Une carte géologique du territoire communal présentant les différentes roches,
- Une carte topographique,
- Un ensemble de cartes mettant en évidence les unités de sols : profondeur, pierrosité, texture, réserve en eau (ci-contre), PH des sols,
- Une carte des terroirs viticoles.



«Occupation du sol et développement durable des territoires dans l'Arc Méditerranéen», un programme 2011 - 2013

Ce projet Européen est un programme de recherche et d'échanges d'expériences visant à **diffuser des pratiques raisonnées de consommation de l'espace** par l'habitat, les activités économiques et les équipements publics. Les attendus de ce programme ambitionnent la mise au point de méthodologies de suivi et d'évaluation de l'utilisation des sols à partir de critères communs aux partenaires européens du réseau*, en vue d'un partage des données et des connaissances, pour une plus grande cohérence des politiques publiques.

Le Conseil Général de l'Hérault a en charge le recensement de l'ensemble des outils opérationnels de

gestion et d'aménagement du territoire dans l'optique de la préservation des sols. La présentation des outils de suivi et des bonnes pratiques, se fera dans le cadre d'un **colloque en septembre 2011, à l'Hôtel du Département de l'Hérault**. Tout le savoir faire des équipes du Conseil Général 34 sera mobilisé. Un moment privilégié pour fédérer des initiatives, pour amener le monde de la recherche à répondre concrètement, par exemple, aux demandes des collectivités, dès lors que la consommation du foncier est en jeu.

**Sont impliqués : les provinces de Torino et de Terni (Italie), les régions de Murcia (Espagne), de Crète (Grèce), la mairie de Pembroke (Malte) et le Conseil Général de l'Hérault.*

Le projet GEOSUD : la technologie scientifique de pointe au service des territoires

La Maison de la Télédétection à Montpellier s'agrandit pour faire place à un programme ambitieux : GEOSUD ou «Geoinformation for sustainable development». Surveiller les évolutions de l'environnement et des territoires, comprendre leurs dynamiques et partager l'information pour définir des modes de gestion concertée, tel est le carnet de route des équipes scientifiques aux commandes : Cemagref, CIRAD ENGREF et IRD.

Quelques exemples concrets proposés grâce à la maîtrise de l'information spatiale et son traitement :

- L'aide à la gestion intégrée du littoral : à partir d'outils et de méthodes pour la gestion des écosystèmes côtiers,

le suivi des phénomènes dynamiques ou le diagnostic d'impact des pollutions...

- Le projet européen Bacchus : propose un partage de base de données à partir d'images de télédétection aérienne et spatiale.

- Des outils pour améliorer la gestion des digues...

Voilà quelques unes des pistes de compétences qu'entend développer le programme qui devrait être opérationnel en 2013.

Contact : Maison de la télédétection : 04 67 54 87 54
www.teledetection.fr

Contacts / Ressources / Sites

«Paysage et aménagement foncier agricole et forestier» : La version électronique du guide sur le site du Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire : www.agriculture.gouv.fr - thématique «environnement» puis «paysage et architecture»

«Prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les Scot» en vente aux éditions du Certu. 156 pages complétées par un CD-Rom. Téléchargement gratuit d'articles et achat en ligne sur le site du Certu : www.certu.fr

«L'agroforesterie, produire avec les arbres pour une agriculture différente» brochure réalisée dans le cadre du programme national agroforesterie. www.agroforesterie.fr

«La fin des paysans n'est pas pour demain» sous la direction de Jean-François Gleizes, Editions de l'Aube - janvier 2010.

Association «Terres en villes» : En juin 2000, des élus intercommunaux et des responsables agricoles, ayant mis en place des politiques agricoles périurbaines sur leur territoire, créent «Terres en villes». Cette association, paritaire entre élus et responsables agricoles, a pour objectif de mettre en commun leurs expériences, échanger leur savoir faire, pour promouvoir le rôle et l'intérêt de l'agriculture périurbaine et pour favoriser le développement de telles politiques sur les territoires français et étrangers.

Terres en Villes : 40 avenue Marcelin Berthelot BP 2608 - 38 036 Grenoble Cedex 2

Tél. 04 76 20 68 31 - Secrétariat Technique : Serge Bonnefoy Tél. 04 76 20 68 31

www.terresenvilles.org



Platanes malades : le symbole du «midi» en détresse...

Que seraient nos routes, nos places de village sans le platane... ?

Depuis le XVII^e siècle, l'homme a multiplié le platane par bouturage pour peupler les bords des voies de communication, routes et canaux, autant pour le bois que pour l'ombre.

Son envergure, ses voûtes végétales marquent le paysage par son échelle monumentale et il constitue un repère qualitatif dans l'espace.

Aujourd'hui, ce patrimoine arboré de grande qualité, qui a forgé l'image touristique du midi, est gravement menacé par un champignon.

D'où vient le chancre coloré ?

(selon les données de la FREDON)*

Le *Ceratocystis fimbriata* f. «platani» est un champignon introduit sur la Côte d'Azur lors de la seconde guerre mondiale : il était présent dans le bois des caisses contenant des armes en provenance des Etats Unis. Ce pathogène très virulent constitue une grave menace pour tous les alignements de platanes, les esplanades et les parcs de nos villes.

La maladie appelée «chancre coloré» sévit dans tout le grand sud de la France (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes).

Comment la maladie se propage-t-elle ?

Toute introduction de spore du champignon dans un platane sain, que ce soit par une plaie de taille, une section de racine ou une blessure minime de l'écorce, provoque une infection qui, irrémédiablement, va tuer l'arbre qu'il soit jeune ou vieux, grand ou petit. La mort survient, en 4 à 5 ans, par destruction des canaux de sève de l'arbre.

Les voies de propagation du champignon

Deux principales origines de dissémination de la maladie ont été constatées :

- Les causes naturelles : le vent, l'eau, les insectes et rongeurs, mais aussi les anastomoses (connexion de deux racines) entre plants sains et contaminés.
- Les causes accidentelles qui se caractérisent par :
 - des interventions sur le houppier lors des travaux de taille et d'élagage.
 - des interventions sur le système racinaire lors de travaux de BTP sur les sites de plantation.
 - des blessures, avec des éléments préalablement contaminés (épareuses, véhicules divers, cordes d'amarrage, etc...).

Le champignon est un pathogène vasculaire qui contamine tout l'arbre, des racines au houppier. Tous les résidus d'un platane contaminé sont contaminants, y compris le sol où était planté l'arbre malade.

De ce fait, le transport de matériel contaminé, végétal ou non (terre), est un facteur aggravant de propagation de la maladie.

Ainsi s'explique l'apparition de foyers loin de zones

contaminées, à la faveur de chantiers qui occasionnent le contact des outils préalablement souillés avec des platanes sains ou de l'eau de ruissellement qui entraîne de la sciure contaminée.

Comment reconnaître un platane malade ?

Les symptômes se manifestent par l'apparition, au niveau de l'écorce, de veines bleu noir, mêlé de violet et d'orange. L'écorce se craquelle progressivement en prenant une teinte uniforme brun rouge. Au-dessus de cette zone, le feuillage jaunit et se dessèche.

Il n'existe aucune méthode de soin curative ou préventive pour éliminer le champignon dans le platane. Tous les essais de traitement chimique ont échoué à cause de la localisation très interne du parasite, hors d'atteinte, même des fongicides systémiques.

La dynamique de propagation

La maladie se propage rapidement de façon impressionnante dans les zones humides, à partir des rivières et canaux d'irrigation. C'est pourquoi les alignements de platanes bordant le Canal du Midi sont particulièrement atteints. En milieu sec - routes, villes, parcs - la maladie progresse moins vite, mais inexorablement si aucune gestion de foyer n'est réalisée.

Il est donc possible de freiner la propagation de la maladie.

Comment lutter ?

Si une sensibilisation des professionnels de l'arbre est régulièrement entreprise, il faudrait cependant la renforcer pour tous les opérateurs qui peuvent être amenés à travailler sur des sites plantés, particulièrement les entreprises du BTP.

Les services des SRAL encadrent la lutte. Des arrêtés préfectoraux sont pris et donnent les mesures à prendre pour gérer les foyers.

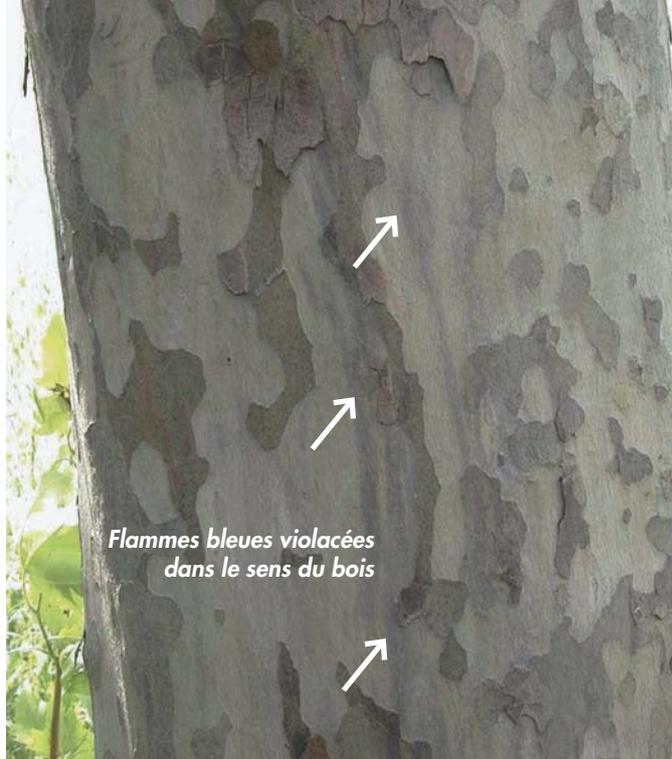
Des mesures prophylactiques de désinfection et de gestion des chantiers ont ainsi été élaborées avec un arrêté préfectoral sur des périmètres de sécurité de 50 mètres autour des foyers.

Aucune méthode ne peut éliminer le champignon dans l'arbre et dans le sol contaminé. De ce fait, les remplacements ne peuvent pas se faire avec du platane traditionnel. Des alternatives sont inéluctables pour enrayer un processus sanitaire non maîtrisable et composer, en même temps, un nouveau paysage arboré.

Vers quelles essences d'arbres se tourner ?

Si aujourd'hui, il n'existe pas de programme de substitution, des pistes ont déjà été explorées.

L'INRA a sélectionné un clone résistant, baptisé «Vallis clausa», mais le recul n'est pas suffisant, notamment en cas de mutation probable du champignon du chancre coloré.



Flammes bleues violacées dans le sens du bois

© Photo: SRAL LR

Un cahier de références est en cours d'élaboration pour le Canal du Midi où de nombreux foyers ayant été détectés, des orientations sur des séquences paysagères nouvelles sont à l'étude après l'abattage des platanes. L'alignement monospécifique reste un problème à cause du risque de propagation de maladies, quelles que soient les essences choisies.

Des recherches sur différents paramètres, liés à l'écologie du milieu, ont permis de sélectionner quelques essences susceptibles de remplacer le platane. Ainsi le micocoulier, le tilleul et le chêne blanc sont des pistes intéressantes, autant par leur adaptabilité au milieu que pour leur impact paysager. La liste se complétera au fil du temps et des recherches.

La qualité de nos paysages en dépend.

*Arrêté Préfectoral du 14.11.2006 : N° 2006-1-2718 prescrivant les moyens de lutte contre la maladie du chancre coloré du platane.

Qui contacter ?

***FREDON** : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles - 8 rue des Cigales - 34990 Juvignac
Tél. 04 67 75 64 48 - Fredeclr@wanadoo.fr
Directeur : Philippe Tixier-Malicorne

SRAL LR : Service Régional de l'Alimentation (appui technique d'expertise et de contrôle en matière de protection phytosanitaire)
- Place Chaptal - 34000 Montpellier - Tél. 04 67 10 19 50
Christine Colas : Tél. 04 67 10 19 61
christinecolas@agriculture.gouv.fr
Christine Bellier : Tél. 04 67 10 19 82
christinebellier@agriculture.gouv.fr

Service Espaces Verts Ville de Montpellier

Domaine de Grammont - F. Alric : Tél. 04 67 20 99 00
françois.alric@ville-montpellier.fr
«La charte de l'arbre urbain», direction paysage et nature, mai 1996, téléchargeable sur le site

Conseil Général de l'Hérault

Service Gestion des Routes
Lionel Campo : Tél. 04 67 67 70 31 - lcampo@cg34.fr

... et palmiers attaqués

Le papillon du palmier

Depuis plusieurs années, un papillon originaire d'Amérique du Sud (*Paysandisia archon*) et ses larves, causent des dégâts aboutissant à la mort d'un nombre croissant de palmiers dans tout l'arc méditerranéen. Le palmier de Chine (*Trachycarpus*) et le palmier buisson (*Chamaerops*) sont particulièrement touchés. Si les palmiers des Canaries (*Phoenix*) sont aussi sensibles, les *Washingtonia* sembleraient plus résistants, mais sont sensibles au froid. Le pire à planter en Languedoc-Roussillon est le *Trachycarpus fortunei* (*Chamaerops exelsa*).

Symptômes de contamination

- perforations concentriques sur les palmes
- présence de trous, galeries et sciure à la base des palmes
- dessèchement des palmes et du bourgeon terminal.

Peu de moyens pour lutter

il n'existe pas de solution unique et efficace contre le papillon, mais des produits biologiques à base de nématodes ont prouvé leur efficacité.



Paysandisia archon, planche descriptive

Source : © Jean-Benoît Peltier, INRA, auteur de « Une glu salvatrice contre le ravageur des palmiers, *paysandisia archon* » - INRA 2007 - www.montpellier.inra.fr

Le charançon rouge

Une menace toute aussi importante pour les palmiers - le charançon rouge (*Rhynchophorus ferrugineus*) originaire d'Asie - a déjà été détecté dans l'Hérault. Il affectionne les espèces de type *Phoenix* et *Washingtonia*.

Cet insecte de 2 à 4 cm de long, de couleur orangée, pond à la base des palmes et sur les plaies de taille.



Les symptômes sont souvent tardifs après l'infestation : suintements bruns et visqueux, trous, sciures et galeries à la base des palmes, palmes vertes cassant subitement avec encoches à la base, affaissement et dessèchement brusques de la tête du palmier.

Denis Fraiser - CAUE34

Qu'il s'agisse du chancre coloré ou de l'un ou l'autre de ces insectes parasites, l'efficacité de la lutte préventive repose sur l'obligation de signaler tout symptôme ou insecte suspect auprès du SRAL et de la FREDON (article L 251-6 du Code Rural).

Conférences

«Café Patrimoine & Architectures»

Organisé par l'Association Patrimoine et Architectures.

Le **11 mai** : «Penser la ville par l'art contemporain» avec APC (Art Public Contemporain)

Le **25 mai** : «Le bâti ancien est-il durable ?» Rencontre autour de Gabriel Jonquères d'Oriola, Architecte des Bâtiments de France, SDAP de l'Hérault, avec Norbert Aigoin, ingénieur structure et Thierry Cabirou, ingénieur thermicien.

Le **15 juin** : «Tisser la toile» avec Nicolas Lebunetel, Architecte-urbaniste, Président de l'Association des Professionnels de l'Urbanisme du Languedoc-Roussillon.

A 19 h, au Café Riche, Place de la Comédie à Montpellier. Tél. : 04 67 54 71 44.

Rens. : Association Patrimoine et Architectures. Tél. : 04 67 639 589.

«Café Climat»

Organisé par l'Agence Locale de l'Energie de Montpellier. **Mardi 7 juin** : «De l'eau, de l'eau... Trucs et astuces pour l'économiser».

A 18 h 30 à la Salle Bagouet, Esplanade Charles De Gaulle, Montpellier.

Rens. : ALE. Tél. : 04 67 91 96 96.

www.ale-montpellier.org

Ou Nicolas Cattin. Tél. : 04 67 91 96 93.

«Ecole nationale supérieure d'architecture de Montpellier»

L'Ensam accueille Guy Delisle, auteur de BD, et présente ses travaux au travers d'une exposition jusqu'au vendredi 20 mai.

Le **18 mai** à 18 heures, l'auteur donnera une conférence suivie d'une séance de dédicace.

Rens. : Ensam. Tél. : 04 67 91 89 89.

Contact : Virginie Duclos.

Tél. : 04 67 91 71 16. Mail :

virginie.duclos@montpellier.archi.fr

Manifestations

«20 ans de nature avec la Maison départementale de l'environnement»

Le programme-anniversaire de la MDE se poursuit **jusqu'en août 2011**. Expositions, conférences, sorties à l'adresse de tous les publics célébreront les 20 ans d'engagement de cet organisme pour la connaissance et la protection de l'environnement sous toutes ses formes. Un programme d'animations est également proposé par l'Antenne d'Olargues. Programme complet :

MDE. www.herault.fr/environnement

Tél Prades : 04 99 62 09 40.

Tél Olargues : 04 67 97 88 01.

«Journée de la Qualité Environnementale de l'Habitat»

14^{ème} édition des journées organisées par l'Association Variance pour promouvoir la qualité du bâti dans une démarche environnementale. Ateliers, exposants, conférences, débats seront proposés à un large public le **29 mai** à Celles (34) au bord du Lac du Salagou.

Contact : Christian Olive. Tél. : 04 67 95 01 02.

Mail : variance@wanadoo.fr.

Site : http://variance.free.fr

«Patrimoine caché»

Thème de la 14^{ème} édition de la Journée du Patrimoine de Pays et Journée des Moulins

organisée par les Architectes du Patrimoine, la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), Patrimoine-Environnement (Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux), les Maisons Paysannes de France. Le **dimanche 19 juin 2011**.

Objectif : Valoriser le patrimoine de proximité non protégé, faire connaître les paysages et les savoir-faire traditionnels. Dans l'Hérault, des visites sont organisées à Courniou, Faugères, La Tour/Orb, Marsillargues, Pouzols et St-Gervais-sur-Mare. Programme complet et rens : www.journeedupatrimoinedepays.com

«Journées d'Architectures à vivre 2011»

Manifestation organisée pour la 11^{ème} année consécutive sur toute la France par les éditions A'vivre (magazines Architectures à vivre, EcologiK et Exé). Maisons, appartements, extensions, neufs ou rénovés seront ouverts à la visite par leurs propriétaires. Les concepteurs guideront le public les week-ends du **17 au 19 juin** et du **24 au 26 juin**. Un guide complet des réalisations proposées pour chaque région paraîtra fin mai. Rens : www.journeesavivre.fr

Formation

«L'Ecole des Maires»

Poursuite du cycle débuté en février et en avril 2011, organisé par le CAUE du Gard et l'Association des Maires du Gard, avec la participation de Jean-Paul Cabanis, agriculteur et formateur. La prochaine session «Espaces agricoles et planification» aura lieu le **23 juin** au lycée agricole de Nîmes-Rodilhan et le **30 juin** au Foyer communal de Massillargues-Attuech, de 16 h à 18 h. Au programme :

«Planification et intégration de l'agriculture dans l'aménagement» par Jean-Emmanuel Bouchut, DDTM du Gard.

«La gestion de l'espace agricole à travers le PLU de Beauvoisin» par Rémy Vallet, Adjoint à l'urbanisme de la commune de Beauvoisin et Florence Fombonne-Rouvier, Urbaniste au CAUE du Gard.

Session suivante : **les 6 et 13 octobre 2011**.

Séance de clôture : **le 10 novembre** avec la présentation du programme de 2012.

« Stages Cantercel »

Cantercel, site expérimental d'architecture, organise des formations sur la construction respectueuse des habitants et de l'environnement.

Prochaines dates :

Les 18, 19 et 20 mai : «Construction en terre-paille blanche» à l'adresse des auto-constructeurs, artisans maçons ou maîtres d'œuvre. Formateur : Olivier Scherrer, responsable d'Ecoterre, entreprise dédiée à la construction écologique.

Dans le cadre du Pôle Formation Continue en Languedoc-Roussillon, Cantercel propose une formation «La médiation – La négociation» destinée aux architectes. Objectif : Connaître l'environnement juridique de la concertation qui est au centre des préoccupations édictées par les enjeux du développement durable. Trois sessions à Montpellier **les 26/27 mai, 16/17 juin et 22/23 septembre**.

Programme complet disponible sur le site : www.cantercel.com

Rens : Sens Espace Europe. Tél. : 04 67 44 60 06.

Concours

«Vivre ensemble aujourd'hui et demain»

Concours ouvert aux collectivités locales, promoteurs, bailleurs sociaux, architectes, bureaux d'études, étudiants en architecture et urbanistes. Il récompensera des réalisations exemplaires, idées innovantes et projets adaptés à l'allongement de la vie et au vieillissement

de la population. Il concerne les opérations immobilières ou immatérielles (services, conseils, réseaux) qui favorisent une vie partagée entre toutes les générations.

Dossier à déposer **jusqu'au 15 juin**.

Rens : www.prix-vivre-ensemble.fr

Documentation

Bibliographie sélective Agriculture et Aménagement. Ouvrages disponibles au Centre de Documentation du CAUE de l'Hérault

- **Charte pour une meilleure prise en compte de l'Agriculture dans la Gestion du Foncier et de l'Urbanisme** - Chambre d'Agriculture de la Drôme, 2006

- **Etude préalable à la mise en œuvre des PAEN en Hérault** - Conseil Général de l'Hérault, 2007

- **Charte de l'Agriculture et de l'Urbanisme : Morbihan** - Chambre d'Agriculture du Morbihan, 2008

- **Guide pratique pour la mise en œuvre d'actions locales en faveur de la création d'activité en milieu rural** - Programme «Habitat Rural en Massif Central» 2007-2010

Relier (Réseau d'Etudes et de Liaison des Initiatives dans les Espaces Ruraux,

- **Habiter autrement nos espaces ruraux** Edmond-Françoise Morin, Relier, 2009

- **Charte agricole du Pôle Azur Provence**

Principes et programme d'actions 2007-2012
Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, 2007

- **Paysage et aménagement foncier, agricole et forestier** - Collectif, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, décembre 2010

- **Campagnes urbaines**

Pierre Donadieu, Actes Sud, 1998

- **Au bonheur des campagnes et des provinces**

Bertrand Hervieu, Jean Viard, Ed. de l'Aube, 2001

- **L'archipel paysan : la fin de la République agricole** - Bertrand Hervieu, Jean Viard, Ed. de l'Aube, 2001

- **La fin des paysans n'est pas pour demain,**

Jean Gleizes, Ed. de l'Aube, 2010

- **Prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les Scot** - Collectif, Editions du Certu, 2009

- **Courrier International, Numéro Spécial 100% agricole** «Un tour du monde paysan», 17-23 février 2011

Président de la publication : président du CAUE de l'Hérault



19 rue Saint Louis - 34000 Montpellier
Tél. 04 99 133 700 • Fax. 04 99 133 710
Mail : caueherault@caue34.fr
http://herault.caue.fr/ • http://www.caue.fr/

Journal téléchargeable sur le site du CAUE34



Document imprimé avec de l'encre végétale sur papier couché moderne satiné fabriqué à partir de pâte sans chlore - PEFC
Imprimerie Atelier Six 04 67 63 52 00
Tirage 2 000 ex. / N° ISSN 1256 - 7450



Conception graphique Frédéric Hébraud - CAUE34